

Thème 1 –

Comprendre un régime politique : la démocratie

Ce thème a un double objectif : analyser le régime politique dans lequel nous vivons ; développer les connaissances sur la diversité des démocraties dans le monde et sur leurs évolutions. Les deux axes visent à faire saisir :

- **les différences entre démocratie directe et démocratie représentative ;**
- **les forces et les fragilités de la démocratie au travers de ses avancées et de ses reculs dans l'histoire.**

> Activité 1 : Entrer dans le thème

- A la maison, visionner la vidéo p. 19 et noter qq infos dans votre cours

> Activité 2 : Bibliographies préparatoires

- En dehors du cours, préparer une notice bibliographique pour chacun de ces auteurs : dates, pays d'origine, qq éléments sur les études, la carrière, les influences/voyages, ouvrages principaux, quelques notions fondamentales sur la démocratie, le peuple, la souveraineté, ...
 - Benjamin Constant
 - Rousseau
 - Platon
 - Aristote
 - Maximilien Robespierre
 - Tocqueville

Introduction – Qu'est-ce que la démocratie ?

> Activité 3 : Qu'est-ce que la démocratie – Hypothèses

- Q° 1 - Qu'est-ce que la démocratie selon vous ?
- Mise en commun

A) Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple

1° - Définir la démocratie n'est pas chose facile.

Dans l'esprit des gens, le vote est souvent synonyme de démocratie. **Mais le principe du vote ne suffit pas, il faut aussi :**

- **des élections libres, régulières et ouvertes, reposant sur un choix entre plusieurs partis (multipartisme) et sur le suffrage universel ;**
- **le respect de la liberté d'expression sous toutes ses formes : médias pluralistes, droit de pétitions, manifestations dans la rue, droit d'association ;**
- **la séparation entre les trois pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ;**
- **un État de droit : la loi est la même pour tous et la puissance publique est soumise au droit ;**
- **le respect des droits de l'homme.**

L'habitude démocratique prise dans certains pays, comme la France, fait que **l'on pense reconnaître une démocratie empiriquement¹ : il y a démocratie quand le pouvoir appartient aux citoyens** ; c'est le sens de la formule employée par **Abraham Lincoln**, seizième président des États-Unis lors du **discours de Gettysburg²** du 19 novembre **1863** : « *C'est [...] à nous de décider que **le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple**, ne disparaîtra jamais de la surface de la terre* », **formule reprise dans les articles 2 des Constitutions françaises de 1946 puis de 1958** : « *L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ».*

1 Qui s'appuie sur l'expérience.

2 Le [discours de Gettysburg](#), ou parfois [l'adresse de Gettysburg](#), est le discours, resté célèbre, que prononce le président Abraham Lincoln le 19 novembre 1863 à Gettysburg lors de la cérémonie de consécration du champ de bataille qui a fait 7 863 victimes parmi les soldats de [l'Union et de la Confédération](#) entre le 1er et le 3 juillet 1863. Dans les dix phrases de ce discours, Lincoln replace son pays dans la ligne historique de la Déclaration d'indépendance des États-Unis et décrit la guerre civile comme une guerre pour la liberté, l'égalité et contre l'esclavage. Dans la dernière de ces dix phrases, Lincoln énonce le principe du « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». **Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.** »

Pourtant, une fois cette idée posée, rien n'est finalement résolu : **la démocratie est-elle une pratique ou juste un régime politique qui se décrète sans s'appliquer réellement, comme une déclaration d'intention ? Doit-elle se fonder sur une participation directe et permanente ou sur une délégation de pouvoir à des représentants, voire associer les deux systèmes ? Par extension, la démocratie peut aussi qualifier une forme de société, la manière de se gouverner qu'adopte une organisation ou encore un système de valeurs.** On voit donc la difficulté à poser une définition rapidement et simplement mais également que nous n'aurons pas une définition identique à travers les époques.

C'est pour cela que les définitions, parfois amusantes, sur la difficulté à définir précisément la démocratie se sont multipliées :

Pour Bertrand de Jouvenel³ (1903-1987): « *Les discussions sur la démocratie, les argumentations en sa faveur ou contre, sont frappées de nullité intellectuelle car on ne sait pas de quoi on parle.* »

Pour **Winston Churchill** (1874-1965): « *La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous.* ⁴»

3 Politologue, juriste, économiste, journaliste, penseur d'inspiration libérale, un des 1^{er} à théoriser l'écologie politique.

4 Discours du 11 novembre 1947 devant la Chambre des communes. Il n'est plus «que» leader de l'opposition, après avoir été, à la surprise générale, largement battu lors des législatives de juillet 1945 par le travailliste Clement Attlee. Il reproche alors à un gouvernement qui s'enfonce dans l'impopularité de chercher à diminuer les droits du Parlement en amenuisant le pouvoir de veto de la Chambre des Lords, la deuxième Chambre du Parlement : « *Comment l'honorable gentleman conçoit-il la démocratie ? Laissez-moi la lui expliquer, M. le président, ou au moins certain de ses éléments les plus basiques. La démocratie n'est pas un lieu où on obtient un mandat déterminé sur des promesses, puis où on en fait ce qu'on veut. Nous estimons qu'il devrait y avoir une relation constante entre les dirigeants et le peuple. "Le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple" : voilà qui reste la définition souveraine de la démocratie. [...] Démocratie, dois-je expliquer au ministre, ne signifie pas "Nous avons notre majorité, peu importe comment, et nous avons notre bail pour cinq ans, qu'allons-nous donc en faire ?" Cela n'est pas la démocratie, c'est seulement du petit baratin partisan, qui ne va pas jusqu'à la masse des habitants de ce pays. [...] Ce n'est pas le Parlement qui doit régner ; c'est le peuple qui doit régner à travers le Parlement. [...] Beaucoup de formes de gouvernement ont été testées, et seront testées dans ce monde de péché et de malheur. Personne ne prétend que la démocratie est parfaite ou omnisciente. **En effet, on a pu dire qu'elle était la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes celles qui ont été essayées au fil du temps** ; mais il existe le sentiment, largement partagé dans notre pays, que le peuple doit être souverain, souverain de façon continue, et que l'opinion publique, exprimée par tous les moyens constitutionnels, devrait façonner, guider et contrôler les actions de ministres qui en sont les serviteurs et non les maîtres. [...] Un groupe d'hommes qui a le contrôle de la machine et une majorité parlementaire a sans aucun doute le pouvoir de proposer ce qu'il veut sans le moindre égard pour le fait que le peuple l'apprecie ou non, ou la moindre référence à sa présence dans son programme de*

Pour **Pierre Mendès France** (1907-1982), président du Conseil de 1954 à 1955, **la démocratie ne s'arrête pas à la seule élection de représentants et demande une implication de tous les instants** : « **La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'État, mais sur celle de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession. Si cette présence vigilante ne se fait pas sentir, les gouvernements (quels que les soient les principes dont ils se recommandent), les corps organisés, les fonctionnaires, les élus, en butte aux pressions de toute sorte de groupe, sont abandonnés à leur propre faiblesse et cèdent bientôt, soit aux tentations de l'arbitraire, soit à la routine et aux droits acquis... La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps.** »

> **Activité 4 : Commentaires du texte de P. Mendès France**

Alors que pour **Michel Debré**, Premier ministre de 1958 à 1962 : « *Le problème de l'individu est de vivre d'abord sa vie quotidienne. Ses soucis personnels et ceux de sa famille l'absorbent ; **le nombre des citoyens qui suivent les affaires publiques avec le désir d'y prendre part est limité. Il est heureux qu'il en soit ainsi. La cité, la nation, où chaque jour, un grand nombre de citoyens discuterait de politique serait proche de sa ruine.** Le simple citoyen, qui est un vrai démocrate, se fait, en silence, un jugement sur le gouvernement de son pays et, lorsqu'il est consulté, à dates régulières, pour l'élection d'un député par exemple, exprime son accord ou son désaccord. Après quoi, comme il est normal et sain, il retourne à ses préoccupations personnelles qui ont leur grandeur, ne serait-ce que par ce*

campagne. [...] Le parti adverse doit-il vraiment être autorisé à faire adopter des lois affectant le caractère même de ce pays dans les dernières années de ce Parlement sans aucun appel au droit de vote du peuple, qui l'a placé là où il est ? Non, Monsieur, la démocratie dit : "Non, mille fois non. » Vous n'avez pas le droit de faire passer, dans la dernière phase d'une législature, des lois qui ne sont pas acceptées ni désirées par la majorité populaire. [...]».

qu'elles ont de nécessaire, non seulement pour chaque individu, mais pour la société. »

> **Activité 5 : Commentaires du texte de M. Debré**

2° - On peut tenter de reconnaître aussi la démocratie par opposition aux autres systèmes :

- **autoritaires**, où le pouvoir est **détenu par un seul** : monarchie autoritaire, autocratie, tyrannie...

- ou **oligarchie**, où le pouvoir est **détenu par un groupe restreint** (oligos : en petite quantité)... L'**aristocratie** est le pouvoir **détenu par les « meilleurs »**, dans le cas de la démocratie représentative, les représentants du peuple ne sont-ils pas les « meilleurs » dans les choix proposés ? **On pourrait considérer qu'en France, une aristocratie des élus a remplacé une aristocratie héréditaire.**

La **République islamique d'Iran offre un modèle original d'aristocratie** puisque les « meilleurs » sont choisis, de façon non héréditaire chez les membres du clergé chiite (faisant de l'Iran l'une des deux seules théocraties du monde de nos jours, avec le Vatican et le seul État officiellement chiite) et le corps des Gardiens de la Révolution. **La démocratie n'y est effectivement que très partielle** puisque l'essentiel du pouvoir appartient au **Guide suprême de la Révolution** (un religieux, Ali Khamenei depuis 1989) et au Conseil des Gardiens de la Révolution ; le président de la République (un religieux, Ebrahim Raïssi depuis 2021) est à la fois chef de l'État, avec des prérogatives réduites, et chef du gouvernement. **C'est pourtant sur son élection que se focalisent les aspirations de justice et de réformes** : en 2009, des manifestations ont visé les truquages de la réélection d'Ahmadinejad ; en 2013, l'élection de Rohani a été perçue comme un signe de possibilités de réformes, **mais l'élection de Raïssi, soutenu par les conservateurs, signe le retour à un ordre strict. La situation des droits de l'homme continue de donner une image négative de l'Iran** : limitations importantes aux libertés fondamentales, usage de la peine de mort à un niveau

élevé, emprisonnements pour des motifs politiques, discriminations envers les minorités (ethniques et/ou religieuses)...

> **Activité 6** : A l'opposé des démocraties, les régimes autoritaires

- pp. 26-27
- Q° 1 – 2 – 5

B) Les critères fondamentaux de la démocratie

1° - La démocratie, en ce qu'elle répond à la définition de Lincoln, suppose donc un certain nombre de critères, variables dans leur intensité et dans leur forme

*** La première condition est l'existence d'un corps électoral que l'on réunit régulièrement pour se prononcer sur une mesure ou sur le choix de représentants, nonobstant le mode de scrutin...** Cela suppose de **définir qui appartient à ce corps de citoyens, c'est-à-dire ceux qui, au sens large, sont appelés à faire usage de la démocratie.**

Aujourd'hui, **dans la plupart des États démocratiques, les critères retenus sont fonction de l'âge et de la capacité, ainsi que de la nationalité, ce qui n'est pas sans entraîner une confusion entre la notion de peuple et de citoyens.**

L'égalité des sexes devant le scrutin n'a été acquise que tout au long du XXe siècle (tardivement, en 1944, en France).

Dans les États membres de l'Union européenne (UE), **les titulaires de la citoyenneté européenne peuvent voter et être élus dans n'importe quel État membre aux élections locales et européennes, à condition d'être résident** ; mais le retrait du Royaume-Uni de l'UE a entraîné automatiquement la révocation des mandats électifs pour les Britanniques installés en France par exemple.

*** La périodicité des consultations est un critère essentiel.** C'était l'une des revendications majeures des cahiers de doléances de 1789, préalables

à la convocation des États généraux. Le Parlement britannique avait obtenu que sa convocation régulière soit inscrite dans le « *Bill of Rights* » de 1689.

2° - Dans le cas d'une démocratie représentative (la très grande majorité des démocraties aujourd'hui), le pluralisme politique est un critère fondamental

*** Les représentants élus doivent être libres de s'exprimer et de confronter leurs opinions, sans craindre la moindre menace de la part des gouvernants** : c'est le sens en France de l'immunité parlementaire, même si elle semble moins utile aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans le passé. **L'opposition à la majorité doit donc pouvoir avoir accès aux médias et ne pas craindre le délit d'opinion ni telle ou telle forme de coercition.**

Il existe des cas de **pluralisme factice, à l'exemple de la Fédération de Russie ou de la République populaire de Chine (RPC) où il existe une « Conférence consultative du peuple chinois » qui regroupe huit partis politiques** : le Parti communiste chinois (PCC), le Comité révolutionnaire du *Guomindang* (ou *Kuomintang*) (fondé en 1948 par des dissidents du *Guomindang*⁵ proches des communistes), la Ligue démocratique de la Chine, l'Association chinoise pour la promotion de la démocratie, le Parti démocratique des paysans et des travailleurs chinois, le Parti chinois pour l'intérêt public, la Société du 3 septembre⁶ et la Ligue pour l'auto-administration démocratique de Taïwan, **tous fondés avant la prise du pouvoir par le PCC et conservés pour accréditer l'idée du pluralisme. Ces « partis » sont maintenus sous perfusion par le pouvoir et comptent quelques dizaines de milliers de membres, alors que le PCC en compte plus de 70 millions.**

⁵ Plus ancien parti de Chine, créé en 1912. Lors de la prise du pouvoir par les communistes en 1948, le **Kuomintang** se réfugie alors à Taïwan.

⁶ **Société du 3 septembre** ou la Société de Jiusan. Le nom du parti se réfère à la date de la victoire chinoise dans la guerre sino-japonaise, le 3 septembre 1945. L'énoncé de mission du parti est de « conduire la nation au pouvoir et le peuple à la prospérité », même si cela doit être subordonné à l'intérêt national. Le parti a un effectif de plus de 68 000 membres, pour la plupart des intellectuels de haute et moyenne activité dans les domaines de la science, de la technologie, l'éducation, la culture et la médecine.

3° - La consultation des citoyens doit évidemment s'opérer librement et secrètement :

* **En France, la loi du 29 juillet 1913 prévoit un isolement pour faire son choix indépendamment de tout regard, une enveloppe pour y glisser le bulletin et, pour que le vote reste secret jusqu'au bout, le dépôt du bulletin dans l'urne par l'électeur. L'existence d'une fraude électorale institutionnelle, à l'exemple de la Russie** (absence d'isoloirs, vote sous pression, absence de candidats d'opposition ou traitement inéquitable de ceux-ci...), **est révélatrice de l'état des libertés et de la démocratie dans un pays.** L'ONG *Transparency International* s'est donnée pour but de dresser un état, pays par pays, de la corruption et de la fraude électorale dans le monde.

* **Le lien entre démocratie et libertés fondamentales (liberté d'expression, de circulation et de réunion/association) apparaît donc comme une évidence.** C'est cependant oublier que **la liberté et les droits peuvent s'attacher à la qualité de citoyen, dont l'ensemble a pu former un corps social très réduit,** à l'exemple d'Athènes au Ve siècle av. J.-C.

D'autre part, **la démocratie qui supposerait un comportement exemplaire envers ceux qui n'appartiennent pas au corps civique, se révèle dans la réalité d'un tout autre fonctionnement, à l'exemple de la colonisation développée par la France de la IIIe et de la IVe République.**

En Turquie, après le coup d'État militaire manqué en 2016, le pouvoir a multiplié les arrestations et les procédures judiciaires arbitraires, et a censuré les médias, **les élections se déroulent dans un contexte d'une moindre liberté d'expression et de campagne électorale.** **En Birmanie, la transition démocratique, incarnée à partir de 2016, par l'arrivée au pouvoir de la Ligue Nationale pour la Démocratie** et l'arrivée à la tête du gouvernement d'Aung San Suu Kyi⁷, militante historique des droits de l'homme et de la démocratie en Birmanie, **n'a pas pour autant entraîné une forte**

⁷ Figure de l'opposition non violente à la dictature militaire de son pays, en résidence surveillée de 1990 à 2010, lauréate du prix Nobel de la paix en 1991, elle est *de facto* chef du gouvernement de 2016 à 2021. Elle est à nouveau en résidence surveillée depuis le [coup d'État](#) de février 2021.

libéralisation des médias ; de la même façon, **le gouvernement birman n'a rien fait pour protéger la minorité musulmane des Rohingyas**, victime d'expulsions et de graves persécution, ces derniers n'ayant pas la nationalité birmane, même lorsque Aung San Suu Kyi était au pouvoir (elle pris même la défense de l'armée birmane) (plusieurs institutions internationales l'ayant même menacée de perdre ses prix et titres tels que le Prix Nobel de la Paix).

4° - La démocratie suppose un niveau de participation des citoyens

Dans une démocratie représentative, que se passe-t-il lorsque les citoyens ne participent pas ou peu, lorsque l'abstention/absentéisme⁸ par exemple sont très forts ? Ainsi, **en octobre 1946, lors du second référendum sur la Constitution de la IVe République, le taux d'abstention avait été de 32,38 %, faisant dire à certains que cette Constitution manquait de légitimité.** De même, en 2022, E . Macron est élu avec une estimation de 37,55% des inscrits (18,3 millions de voix) dans un contexte de vote de barrage contre l'extrême-droit qui plus est, soit effectivement le plus faible taux de suffrages exprimés par rapport au nombre d'inscrits depuis Georges Pompidou en 1969 (37,5% des inscrits et 11 millions de voix).

Deux théories s'opposent sur le droit de vote :

- **la première est celle de « l'électorat-droit » : le vote est un droit dont dispose chacun des citoyens et qu'il exerce librement ;**

- **la seconde est celle de « l'électorat-fonction » : le vote appartient à la nation, qui est en droit de déterminer quels citoyens sont aptes à remplir cette fonction**, ce qui a pu avoir plusieurs conséquences : par exemple de **justifier le suffrage censitaire**, réservé à ceux dont la fortune est suffisante (calculée en fonction de leur impôt), **ou le vote obligatoire** puisque, dans ce cas, le devoir déterminé par la nation l'emporte sur le droit : c'est le cas

⁸ Absentéisme : fait de ne pas aller voter. Abstentionnisme : fait d'aller voter mais d'exprimer un vote nul ou blanc.

de la Belgique depuis 1893, de l'Australie et du Luxembourg depuis 1924, mais aussi en Turquie, en Grèce, au Danemark, au Costa Rica, au Brésil...

En Belgique, le fait de ne pas aller voter (absentéisme), sans excuse valable, constitue une infraction passible d'une amende de 27,50 à 55 euros, mais de 137,50 euros en cas de récidive ; en cas d'abstentions répétées (au moins quatre sur 15 ans), le contrevenant peut être rayé des listes électorales. **Mais en réalité, les sanctions ne sont pas appliquées**, et aucun électeur depuis 2003 n'a été sanctionné pour son absentéisme. L'abstention est un débat récurrent et croissant en France, sans que l'on observe de réelles tentatives de régler ce problème.

C) Combien de démocraties dans le monde ?

* Pour l'ONG *Freedom House*⁹, on peut considérer que **la démocratie complète concerne 39 % des États** ; 24 % sont partiellement démocratiques (soit un total de 63% d'État totalement ou partiellement démocratiques) et 37 % ne sont pas démocratiques. De plus, **Freedom House se montre particulièrement pessimiste, affirmant que 71 pays ont souffert d'une régression démocratique entre 2017 et 2018 et que seuls 35 d'entre eux ont réalisé des progrès ; il s'agit, pour l'ONG, d'une tendance d'autant plus inquiétante que les pertes l'emportent sur les gains depuis une douzaine d'années.**

> **Activité 7** : (vidéo) [Le dessous des cartes – Monde : fragiles démocraties](#)

- noter qq informations
- <https://www.arte.tv/fr/videos/103960-027-A/le-dessous-des-cartes/>

> **Activité 8** : [La démocratie, les démocraties](#)

- pp. 20-21
- Analyse de la carte

⁹ **Freedom House** est une organisation non-gouvernementale (ONG) financée par le gouvernement américain et basée à Washington, qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde.

* **La dislocation du Bloc de l'Est puis l'explosion de l'URSS et de la Yougoslavie après 1989-1991 s'étaient accompagnées de promesses de démocratisation, qui s'était notamment concrétisée par l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne en plusieurs vagues** (comme pour la Grèce en 1981 et pour l'Espagne et le Portugal en 1986, après des périodes de dictatures).

* **Certains États sont des États policiers, dans lesquels les libertés politiques sont systématiquement bafouées et leur exercice soumis à l'arbitraire des autorités, les opposants politiques emprisonnés et les élections systématiquement truquées** (lorsqu'il y en a)... Ainsi l'élection présidentielle de 2016 en Ouzbékistan a entraîné l'élection de Shavkat Mirziyoyev (il est toujours PR), alors président par intérim, par 88,61 % des suffrages, alors que ni le nombre d'inscrits ni celui des votants n'était connu ; ses trois adversaires avaient été désignés par les trois autres seuls partis autorisés dans le pays. L'Ouzbékistan est un pays où la torture est une pratique courante, ainsi que le travail forcé dans les champs de coton.

* **Les États peu ou pas respectueux des droits de l'homme sont aujourd'hui soutenus au niveau international par des pays tels que la Russie ou la République populaire de Chine, qui montrent un désintérêt total pour les droits de l'homme, voire servent de modèle pour ceux qui rejettent le modèle de la démocratie libérale.** La Russie est même capable de mener des campagnes de désinformation et de piratage lors d'élections dans les pays occidentaux. **Parallèlement, l'élection de Donald Trump en 2016 à la présidence américaine a pu représenter un abandon par les États-Unis de leur rôle traditionnel de soutien à la démocratie.** Le nouveau président américain **montrait peu d'intérêt pour l'universalité des droits et semblait abandonner la « destinée manifeste »** de son pays qui était de promouvoir sa vision de la démocratie et de la liberté. Au contraire, Trump a même montré **de l'admiration pour certains chefs d'État autoritaires**, à commencer par le président de la Russie, Vladimir Poutine...

On peut donc considérer que la démocratie ne se limite pas au système de gouvernement, directement ou par le biais de représentants, mais s'accompagne d'un système de valeurs : respect des libertés fondamentales, contrôle sur l'exécutif, protection des oppositions politiques et des minorités... L'exemple du Brésil est éloquent sur ces points.

> **Activité 9** : [La démocratie, un ensemble de principes, un projet politique](#)

- pp. 22-23
- Q° 5
- 20 min en classe, travail relevé

> **Activité 10** : [Les principes de la démocratie](#)

- p. 29
- recopier le schéma

Axe 1 – Penser la démocratie : démocratie directe et démocratie représentative

Il faut avoir en tête que le programme de ce thème n'est pas neutre, tant dans la formulation des titres que dans le choix des auteurs imposés par le programme, tous libéraux. On est sur une vision particulière de la démocratie dite libérale. Le terme démocratie au singulier interroge, comme si la vision et la définition de la démocratie était immuable depuis l'Antiquité.

I - La démocratie directe au nom du principe d'égalité

A) Exercer directement le pouvoir, la démocratie directe.

Dans ce premier cas, le pouvoir est exercé directement par ceux qui ont été définis comme étant citoyens, sans corps intermédiaire représentatifs. Cette option demande deux conditions : les citoyens doivent être régulièrement convoqués et ils doivent être sans cesse «

convocables » si les circonstances l'exigent. Les élus ne sont alors plus des représentants, mais des mandataires qui, s'ils exercent mal leur mandat, sont susceptibles d'être renvoyés/révoqués.

Mais la question de la corruption et de la démagogie se pose alors immédiatement. Ainsi, si l'on retient l'exemple très récent des « Gilets jaunes » refusant tout chef, on peut tout de même constater que ceux-ci s'en remettent tout de même à quelques-uns, sortis de la masse par leur discours et leur attitude, voire aujourd'hui leur utilisation des réseaux sociaux.

Déjà **Platon, dans *La République*, estime que la démocratie accorde un pouvoir excessif au peuple, soumis à des désirs irrationnels et impulsifs, à l'opposé du philosophe gouverné par la raison et l'expérience** ; pour **Aristote**, chaque individu possédant la même faculté théorique de raisonner, l'addition des individualités doit permettre le meilleur gouvernement possible, **même s'il concède que cela peut conduire à l'oppression de la minorité par la majorité si celle-ci perd de vue l'intérêt général sous les coups de la démagogie.**

B) (Jalon 1) Une démocratie directe mais limitée : être citoyen à Athènes au Ve siècle avant J.-C.

1° - La démocratie est directe et complète puisqu'elle s'exerce à l'*ecclesia*, aux séances de laquelle **tous les citoyens sont appelés à voter et à prendre la parole** ; ils sont de même **tenus d'avoir une activité culturelle** puisque le bien-être de la cité dépend de la volonté versatile de la divinité poliade¹⁰. **L'exercice de la citoyenneté ne se limite donc pas à la participation à la vie démocratique mais également au respect de la religion civique.**

¹⁰ **Poliade** est un adjectif provenant de la racine grecque polis « cité ».

En théologie, une divinité poliade est une divinité qui protège une cité qui lui rend un culte spécifique. Dans la Grèce antique, chaque cité possédait une ou plusieurs divinités protectrices. Ainsi Athènes était-elle protégée par Athéna, Sparte par Arès, Ephèse par Artémis, Argos par Héra, etc.

Le caractère direct de cette organisation politique est rendu possible par un corps de citoyens très réduit, environ 40 000 personnes qui doivent remplir des conditions strictes : être d'ascendance citoyenne, être inscrit dans une circonscription administrative (le dème, d'où la démocratie) et avoir effectué son éphébie, sorte de service militaire. Le serment des éphèbes vient clôturer un parcours qui n'est pas sans danger, puisque le citoyen est aussi un soldat. **La citoyenneté repose sur l'isonomie, c'est-à-dire l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Ceux-ci disposent donc de droits politiques étendus, voter à l'assemblée et participer à la gestion des affaires de la cité, et des principaux droits civils, comme le droit de posséder des terres et des maisons** (ce dont sont exclus les métèques, les étrangers grecs).

En échange, les devoirs sont exorbitants :

- **servir dans l'armée** à chaque fois que cela est nécessaire, selon l'équipement que l'on peut s'offrir : cavalier, hoplite ou rameur ;
- **participer à l'effort de guerre** proportionnellement à sa richesse ;
- **prendre en charge, si l'on est riche, les frais de la cité** : ce sont les liturgies comme la triérarchie, qui consiste à construire et à commander un navire de guerre (une trière, à trois bancs de rameurs), ou la chorégie qui consiste à entraîner un chœur pour les fêtes religieuses ;
- **participer aux actes culturels** (animation des rites et des prières, pratique des sacrifices et libations) puisque le sort de la cité dépend de la volonté des dieux.

2° - L'essentiel de la vie civique consiste en la participation aux réunions de l'*ecclesia*, sur la colline de la *Phyx* aménagée pour **recevoir jusqu'à 8 000 personnes** ; l'*ecclesia* se réunit une dizaine de fois par an au V^e siècle, jusqu'à quarante fois par an au IV^e siècle. **En théorie, selon le principe de l'isonomie, chaque citoyen peut participer, proposer une loi, participer aux débats** (avec l'égalité de parole, l'*isègoria*) **ou être tiré au sort ou élu pour devenir magistrat ou membre du tribunal de l'*Héliée***, dont les jurés sont tirés au sort parmi 6 000 citoyens.

Athènes compte environ 700 magistrats, qui ont pour charge de gérer les affaires fondamentales de la cité, et spécialement les affaires religieuses ou encore les affaires militaires. **Chaque fonction est collective puisque détenue par dix magistrats élus ou tirés au sort pour un an, dans le but d'éviter que l'un d'entre eux n'exerce sa charge à son seul profit. Parmi ces charges, celle de stratège prend, au V^e siècle, une place prépondérante, notamment à travers la personnalité de Périclès.**

3° - En théorie, les institutions athéniennes ont pris en compte les dysfonctionnements possibles de la démocratie.

Pour accélérer les travaux de l'*ecclésia*, la *boulè* (ou Conseil des 500) siège en permanence pour préparer les lois. Ses membres, les *bouleutes*, sont 500. La *boulè* est présidée à tour de rôle par 50 membres (les *prytanes*) d'une des dix tribus pendant un dixième de l'année.

D'autre part, les devoirs de la démocratie ne peuvent être remplis par les plus pauvres ou ceux qui résident trop loin d'Athènes et ne peuvent se permettre de perdre plusieurs journées de travail (environ 40 km entre Marathon et Athènes). C'est pour cela que vers 450, **une indemnité**, le *misthos*, est versée aux *hélistes* (jurés de l'*Héliée*) puis à ceux qui participent aux travaux de l'*ecclésia* et de la *boulè*.

Mais, dans l'ensemble, les fonctions les plus prestigieuses sont occupées par les plus riches, qui achètent le vote des plus pauvres par le système des liturgies¹¹. Ainsi la démagogie¹² a-t-elle tendance à s'ériger

11 La **liturgie** est, en Grèce antique, un service public mis en place par la cité et que les plus riches (citoyens ou métèques), avec plus ou moins de bonne volonté, financent et gèrent avec leur fortune personnelle. Elle trouve sa légitimité dans l'idée que « la richesse personnelle n'est possédée que par délégation de la cité ». Le système liturgique remonte aux premiers temps de la démocratie athénienne, et tombe progressivement en désuétude à la fin du IV^e siècle av. J.-C. et à l'époque hellénistique face au développement de l'évergétisme.

12 La **démagogie** désigne une autorité morale exercée par une ou plusieurs personnes sur les détenteurs réels ou supposés du pouvoir, le plus souvent en utilisant un discours flatteur à même d'attiser les passions. Le discours du démagogue sort du champ du rationnel pour s'adresser aux pulsions, aux frustrations du peuple, à ses craintes, sans recherche de l'intérêt général mais dans le but de s'attirer personnellement la sympathie, et de gagner des soutiens. L'argumentation démagogique doit être simple, voire simpliste, afin de pouvoir être comprise et reprise par le public auquel elle est adressée.

en système de gouvernement. Pour lutter contre la trop grande influence des plus riches, les citoyens athéniens peuvent se pourvoir en justice contre leurs magistrats. Les *hélistes* peuvent prononcer une peine d'ostracisme, c'est-à-dire un exil de dix ans (sans pour autant ôter la citoyenneté ou confisquer les biens). Mais rien n'empêche de corrompre les jurés de l'*Héliée*, ce qui a conduit, au IV^e siècle, à une prestation de serment destinée à moraliser leur comportement.

À la fin du V^e siècle, en 411 et 404, deux coups d'État donnent officiellement le pouvoir à un petit nombre de citoyens, essentiellement les plus riches. Cependant, cette oligarchie ne dure pas et la démocratie est rétablie par l'intervention des citoyens-soldats. La démocratie athénienne prend fin à la fin du IV^e siècle lorsque les Macédoniens imposent le retour à l'oligarchie.

Athènes au V^e siècle est toujours donnée comme le lieu de naissance de la démocratie directe pour deux raisons essentielles :

- une délibération et une prise de décision collective au sein de l'*Ecclesia* avec droit de proposition de la part des citoyens ;**
- une participation des citoyens au pouvoir pour certaines fonctions à la suite d'un tirage au sort.**

Mais c'est oublier que dans cette cite-État fondée sur l'esclavagisme, seuls les hommes siégeaient et éalisaient aussi des magistrats pour occuper les fonctions les plus importantes, notamment militaires, et qu'enfin la capacité de rétribuer chaque citoyen pour sa présence à l'assemblée reposait sur la domination exercée sur d'autres cites. L'expérience démocratique fut de courte durée et toujours contestée en son sein.

> **Activité 11** : [Être citoyen à Athènes](#)

- pp. 32-33

- Q° 2, Q° 3

> **Activité 12** : [Démocratie directe et dérives politiques](#)

- pp. 34-35
- Q° 2, Q° 3 et Q° 5

C) La démocratie directe moderne fait irruption dans la vie des Français à l'occasion de la Révolution française.

1° - L'historien Gérard Noiriel a montré l'importance du discours de Robespierre du 29 juillet 1792¹³, qui définit un clivage qui reste prégnant au sein de la pensée républicaine jusqu'à la fin du XIXe siècle : puisque la volonté générale gouverne la société (comme la volonté particulière gouverne chaque individu isolé), il y a nécessité à borner le processus électoral en permettant au « peuple » de renvoyer ses représentants ; en effet, pour Robespierre, « droit de vote » et « démocratie » ne sont pas synonymes (et encore davantage lorsqu'il y a suffrage censitaire) puisque la procédure électorale est une délégation qui va à l'encontre du principe d'égalité. En effet, l'élection comporte une dimension aristocratique puisqu'elle a pour but de permettre l'élection des « meilleurs » candidats ; la seule dimension démocratique est donc le tirage au sort.

D'où ressort depuis lors une tension extrême entre deux principes contradictoires sur lesquels repose la démocratie :

- le principe de représentation : dans les États modernes, le pouvoir ne peut s'exercer que si les citoyens choisissent ceux qui parleront et agiront à leur place, ce qui conduit toutefois à une forme de dépossession du peuple de son égalité ;

- le principe identitaire : puisque chaque citoyen détient une parcelle de la souveraineté nationale, l'action révolutionnaire de quelques-uns peut être vue comme l'engagement du peuple tout entier, ce qui conduit à une identité entre gouvernants et gouvernés.

➤ **Activité 13** : [Discours du 29 juillet 1792, extraits](#)

- Lecture et commentaires

13 https://fr.wikisource.org/wiki/Discours_de_Maximilien_Robespierre_sur_la_guerre

2° - Gérard Noiriel montre que ce débat ressurgit au moment de la Révolution de 1848

Historiquement, le mot démocratie ne s'impose en France qu'en 1848. **En effet, l'avènement du suffrage universel** (certes exclusivement masculin) **est habituellement présenté comme une victoire décisive de la démocratie ; mais résulte en fait d'une conception de la démocratie par la classe moyenne, qui militait alors pour l'extension du droit de vote dont elle était privée, alors que pour les ouvriers engagés dans le mouvement de 1848, ce n'est pas le bulletin de vote qui définissait la citoyenneté mais le fusil**, devenu symbole de la souveraineté de la nation depuis la prise de la Bastille en 1789 (d'où l'importance de la garde nationale). **En effet, la culture des armes efface la hiérarchie sociale car c'est le fusil, que tout le monde peut manier, et non le savoir qui donne le pouvoir.**

Avant 1848, la démocratie était une référence à l'Antiquité, elle ne parlait pas de la réalité du temps présent et était toujours associée à une évolution négative, finissant toujours corrompue ou démagogique. L'idée de démocratie représentative n'existe pas dans l'esprit des penseurs du XVIII^e, la démocratie n'est alors pas un régime acceptable. **Ce qu'ils appellent démocratie, ce n'est pas un système politique ou électoral, mais un système social : une société sans inégalité, la fin des privilèges.**

Pourtant le premier vrai moment du suffrage universel, les élections législatives de mars 1848 avec 83 % de participation, entraîne l'élection de républicains modérés et de conservateurs, qui remettent en cause les acquis révolutionnaires. Ce résultat explique sa remise en cause par le soulèvement de juin 1848 où 10 000 à 15 000 citoyens-combattants affrontent 120 000 militaires et qui débouche sur une répression qui fait sans doute 4 000 morts et 11 700 arrestations.

De même, il faut se rappeler que le premier président de la République, Louis Napoléon Bonaparte, est élu massivement au suffrage

universel direct, avant de réussir le coup d'État du 2 décembre 1851 qui ouvre la voie au régime autoritaire du Second Empire.

II - La démocratie représentative au risque de la « tyrannie démocratique »

A) La démocratie représentative est celle dans laquelle les citoyens, par une procédure de désignation, choisissent des représentants qui auront pour charge d'administrer la cité

Cette forme représentative peut aussi bien résulter d'un choix pratique - il est difficile de consulter l'ensemble des citoyens en permanence sur tous les sujets avec une forte population (sauf à réduire drastiquement le corps des citoyens) - que d'une volonté d'échapper à la « tyrannie démocratique ».

Dans l'ensemble, **c'est cette démocratie représentative qui l'emporte dans la plupart des États démocratiques**. Des élections désignent des députés qui votent et/ou préparent les lois. Le système peut être **monocaméral** (Israël, pays scandinaves, Grèce...) ou **bicaméral** (États-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne...) avec une chambre représentant la population dans sa proportionnalité et une chambre représentant les subdivisions territoriales, spécialement dans les États fédéraux comme l'Allemagne ou les États-Unis...

La démocratie représentative est tout de suite critiquée par Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) pour qui le citoyen n'exerce pleinement sa souveraineté que s'il est à la fois celui qui obéit aux lois et celui qui les fait. En effet, Rousseau pointe le risque de confusion par les représentants de leurs intérêts propres avec ceux de l'intérêt général, la possibilité toujours présente de la corruption, ainsi que la soumission à des intérêts particuliers.

La critique rousseauiste étant pleinement justifiée, la plupart des États démocratiques ont compris la nécessité de fixer des moyens de

contrôle non seulement sur l'obligation de mettre la représentation en jeu de façon régulière mais aussi sur la façon dont le pouvoir est exercé. C'est donc le but du Conseil constitutionnel en France de vérifier la constitutionnalité des lois, y compris, depuis 1974, à la demande de la minorité parlementaire, soit 60 sénateurs ou 60 députés.

D'autre part, la professionnalisation des représentants peut conduire à la transformation de la démocratie en une aristocratie, cette professionnalisation pouvant être de deux registres : dans la maîtrise de savoirs juridiques et économiques nécessaires dans un monde toujours plus complexe ou dans la maîtrise des ressorts de l'émotion à travers l'attitude, le vêtement, le langage... **Auxquels cas, le fait que l'électeur soit aussi éligible, que chacun puisse concourir à la représentation et soumettre sa vision de l'intérêt général à celle des autres, condition de la démocratie, n'est plus qu'illusion.**

B) (Jalon 2) Participer ou être représenté : Benjamin Constant, « liberté des anciens, libertés des modernes »

Nous allons étudier B. Constant et un texte célèbre qui a la particularité de ne pas comporter une seule fois le terme démocratie. Ce texte doit donc être pris dans l'angle d'un témoignage d'une façon de faire de l'histoire au XIXe avec le combat entre modernes/anciens (voire sauvages) (historiographie). On a là une entrée particulière des concepteurs du programme qui choisissent comme support de réflexion sur la démocratie, un texte qui ne nomme pas une seule fois le mot démocratie et qui est plus au final une ode au libéralisme et au système représentatif, dont on doit garder en tête qu'il n'est qu'une forme parmi d'autres, d'expression de la pratique démocratique.

> Activité 14 : De la liberté des anciens comparées à celles des modernes

- Lecture et commentaires du texte

Benjamin Constant (1767-1830) **place sa carrière politique sous le signe du libéralisme** : liberté individuelle, d'expression à travers celle de la

presse, liberté religieuse (opposition à la loi sur le sacrilège en 1826) puis libéralisme économique ; **après une carrière politique ambiguë** – il s'est rallié à Napoléon Ier lors des Cent Jours puis à la monarchie restaurée tout en combattant les Ultras¹⁴ -, **il trouve en Louis-Philippe Ier et la monarchie de Juillet** (1830-1848, après la révolution des Trois glorieuses, 27, 28 et 29 juillet 1830¹⁵) **le régime conforme à ses vœux.**

Cette liberté dans tous les domaines, Benjamin Constant la professera tout au long de sa carrière. Dans les *Mélanges de littérature et de politique*, parus en **1829, l'année précédant sa mort, il affirme ainsi : « J'ai défendu**

14 L'**ultraroyalisme**, aussi appelé « **ultracisme** », et dont les membres étaient désignés sous le nom d'**ultraroyalistes** ou d'**ultras**, est un mouvement politique de la Restauration. L'ultraroyalisme ne forme pas un mouvement structuré, mais une mouvance dont le principe commun est la fidélité aux souverains de la dynastie capétienne.

15 Le 26 juillet 1830, le « *Moniteur* », journal officiel du gouvernement français, publie cinq ordonnances du roi Charles X qui mettent en émoi l'opinion publique, c'est-à-dire les 60 000 bourgeois habilités à voter. Il s'ensuit trois journées d'émeutes que les auteurs romantiques qualifient de « *Trois Glorieuses* », au terme desquelles l'héritier des Bourbons devra s'enfuir et laisser le trône à son cousin, le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe Ier, qui sera à son tour chassé par une Révolution, dix-huit ans plus tard. Charles X doit principalement sa chute à lui-même. Le 8 août 1829, il nomme aux Affaires étrangères un ami d'enfance résolu, fidèle mais tout à fait incompetent, le prince Jules de Polignac. En novembre, le prince accède à la présidence du Conseil des ministres. Les 221 députés de l'opposition parlementaire ayant protesté par une adresse solennelle le 18 mars 1830, le roi dissout la Chambre. Les nouvelles élections portent à 274 le nombre d'opposants. Considérant abusivement que le pays est en péril, le roi se lance dans un premier temps à la conquête d'Alger pour tenter de rehausser sa popularité. Puis il s'autorise à publier le 26 juillet les cinq ordonnances fatales comme la Charte constitutionnelle de 1814 lui en donne le droit lorsqu'il y va de « *la sûreté de l'État* ». La première ordonnance suspend la liberté de la presse et rétablit la censure et l'autorisation préalable de publication. La deuxième dissout la Chambre qui vient d'être élue. La troisième réduit le corps électoral déjà très limité en ôtant la patente et l'impôt sur les portes et fenêtres du montant du cens électoral indispensable pour bénéficier du droit de vote ; cela revient à exclure les commerçants du corps électoral et à limiter celui-ci à une poignée de gros propriétaires fonciers. La quatrième convoque les électeurs pour le mois de septembre. La cinquième enfin nomme des fidèles aux plus hautes fonctions. Dans les bureaux du « *National* », le journaliste Adolphe Thiers rédige aussitôt une protestation solennelle et dénonce un coup d'État : « *Le régime légal est donc interrompu ; celui de la force est commencé* ». Paris, aussitôt, se soulève. Les commerçants ferment boutique cependant que les étudiants se rassemblent en cortège. Polignac refuse d'abord avec une stupide obstination de retirer les ordonnances et le roi confie la répression des émeutes au maréchal Auguste de Marmont, un soldat impopulaire pour avoir trahi Napoléon Ier, tout juste de retour d'Alger. Au prix de 200 tués chez les soldats et près d'un millier chez les insurgés, ces derniers l'emportent malgré tout. Charles X, s'étant résolu trop tard à retirer les ordonnances, doit prendre la route de l'exil. A force d'intrigues, une poignée d'hommes dont le vieux Talleyrand, le jeune Thiers et le banquier Laffitte écartent les républicains. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, ils font afficher sur les murs de Paris une proclamation anonyme : « *La République nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec l'Europe* ». C'est ainsi qu'ils en appellent au duc Philippe d'Orléans. Le 31 juillet, du balcon de l'Hôtel de ville, La Fayette présente l'heureux élu à la foule des Parisiens comme la « *meilleure des républiques* ».

quarante ans le même principe, liberté en tout, en religion, en philosophie, en littérature, en industrie, en politique ; et par liberté, j'entends le triomphe de l'individualité, tant sur l'autorité qui voudrait gouverner par le despotisme, que sur les masses qui réclament d'asservir la minorité à la majorité. »

Fraîchement élu député en **mars 1819, il prononce un discours, intitulé « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », dans lequel il fait l'éloge de la liberté individuelle : celle-ci est présentée comme la liberté moderne, en comparaison avec celle des Anciens (celle des Grecs d'Athènes) dont le souci permanent pour l'activité politique entraînait l'assujettissement de l'individu, y compris dans ses actions privées, au contrôle du corps social ; ainsi, dans l'Athènes du V^e siècle avant n.e., la vie politique et la vie culturelle se confondaient presque totalement puisque la satisfaction ou le mécontentement de la divinité poliade influaient sur l'avenir de la communauté civique.** La Révolution française fut un bouleversement intellectuel dans un cadre social et politique ancien, ce fut un moment très angoissant qui engendra un besoin d'explication. **Ainsi, se développa pour Constant et d'autres comme Chateaubriand, l'idée que c'est parce que durant la RF l'on avait voulu imiter l'Antiquité que l'on avait eu les excès et la Terreur.** Se développe donc son idée qu'il ne faut en aucun cas vouloir imiter l'Antiquité assimilée à des formes de sauvagerie.

Constant fait le constat du développement de l'individualisme, qu'il considère comme essentiel à l'homme à condition que son activité ne nuise pas à autrui (article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789). **Benjamin Constant s'inscrit dans la lignée d'économistes libéraux comme Adam Smith qui font de la liberté individuelle et de la moindre intervention de l'État la source du développement humain et économique.**

Pour Constant, pour jouir de ses propres biens, il faut abdiquer de sa souveraineté par le biais du système représentatif. Et donc, on est passé au système représentatif car :

- **l'étendue des territoires nationaux empêche la participation des citoyens ;**

- **l'abolition de l'esclavage oblige les citoyens à travailler, ils ne peuvent plus participer aux affaires politiques ;**

- **le commerce occupe heureusement les hommes et les détourne de la politique.**

Il faut donc, selon lui, trouver un système où les hommes participent le moins à la vie politique, pour pouvoir s'occuper de leurs affaires personnelles. Il reconnaît au système antique une très forte capacité à influencer sur le collectif. Or, le système représentatif permettant de s'occuper de ses affaires personnelles, engendrerait la capacité à s'enrichir toujours plus et donc la liberté totale qui permettrait ensuite de lutter/contourner toute mauvaise action publique. On voit qu'**il survalorise la richesse comme ciment de la bonne société et qui permet de lutter contre l'arbitraire. Le gouvernement se trouve réduit à devoir garantir les conditions qui permettent de s'enrichir et de conserver sa richesse et sa propriété.**

On pourrait mettre en évidence, de manière simplifiée, **trois manières de voir la société :**

- **Le nationalisme : les individus sont réduits à une fraction de la nation, l'intérêt national et donc de la nation est supérieur aux intérêts des individus qui n'existent plus.**
- **Le socialisme : une société comprend des classes sociales différentes avec des intérêts différents voire divergents. Selon le marxisme, cela donne un affrontement permanent avec en issue les prolétaires qui dominent et œuvrent dans l'intérêt général. Selon le socialisme républicain, il faut dépasser les intérêts de classe, et aller vers l'intérêt général qui serait supérieur et ne serait pas la somme des autres intérêts ou l'intérêt d'un seul groupe.**
- **Le libéralisme : le libéralisme reconnaît l'existence de classes sociales différentes, mais ne les juge pas divergentes. Il estime que chaque individu et chaque classe a son bonheur en**

perspective, et que la somme des intérêts privés finira par fonder l'intérêt général et le bonheur de tous.

Le marxisme et le libéralisme ont en commun de considérer qu'il existe des étapes intermédiaires négatives avant l'objectif final, et également que l'objectif de bonheur des individus finira par fonder l'intérêt général.

Pour Constant, la seule vraie liberté, celle dont découlent toutes les autres, est donc la liberté individuelle. C'est parce que les individus peuvent agir à leur guise, sans que l'État les contraigne, qu'existent la liberté politique et la liberté économique.

Pour garantir cette liberté individuelle, Constant compte sur un intérêt général conçu comme la somme des intérêts particuliers, qui s'accordent par la vertu du débat. En bon libéral, il ne pense la liberté politique qu'entre gens éclairés et la liberté économique comme une libre concurrence, dont l'État n'a pas à se mêler. Aussi l'État est-il réduit à des fonctions primaires (les fonctions régaliennes), comme assurer l'ordre et la sécurité, à condition d'être économe ; comme le rappelle Constant en 1822 : « *Tout impôt, de quelque nature qu'il soit, a toujours une influence plus ou moins fâcheuse. Si l'impôt produit quelque fois un bien par son emploi, il produit toujours un mal par sa levée. Il peut être un mal nécessaire, mais comme tous les maux nécessaires, il faut le rendre le moins grand possible : plus on laisse de moyens à la disposition de l'industrie des particuliers, plus un État prospère.* »

Constant rejette la thèse de Rousseau sur la souveraineté populaire, selon laquelle, fondée sur la volonté générale, elle est absolue et ne peut être ni déléguée ni divisée. Pour Constant la souveraineté populaire est dangereuse pour la liberté, car il est dangereux de faire croire à quelqu'un qu'il est souverain ; il aura alors tendance à tout régenter. Pour autant, Constant convient que la souveraineté est et doit être celle du peuple, mais elle doit être limitée sous peine de verser dans l'arbitraire.

En conclusion, Benjamin Constant, témoin de la Révolution française, en refuse les excès comme la Terreur et l'affirmation d'un pouvoir fort. Il pose comme principe que l'État doit respecter les libertés individuelles garanties par une Constitution. A l'engagement politique des « Anciens » libérés de toute tâche par l'esclavage, Benjamin Constant oppose l'engagement économique des « Modernes » qui bénéficient de la liberté d'entreprendre. Pour lui, la modernité serait une dissipation du mirage de l'Antiquité. Benjamin Constant défend le système représentatif qui permet de se décharger du « travail » politique professionnel. « *Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même* » écrit-il. En contrepartie, chaque citoyen doit être vigilant pour que l'exercice de ses droits soit garanti.

> **Activité 15** : [Participer ou être représenté](#)

- pp. 36-37
- Q° 1, Q° 2, Q° 3, Q° 4, Q° 5
- bien extraire dans chaque texte les passages en appui des réponses !

> **Activité 16** : [Deux formes de démocratie](#)

- p. 39
- recopier le schéma

III - Le recours ponctuel à la démocratie directe

La démocratie représentative peut supposer le maintien d'une part de démocratie directe à travers la pratique du référendum, vote qui permet aux citoyens d'approuver ou de rejeter une mesure proposée par le pouvoir exécutif. C'est **le cas en France** ou encore au Royaume-Uni, même si, dans ce dernier cas, la procédure du référendum n'a été utilisée que trois fois : en 1975 sur la question du maintien du Royaume-Uni au sein de la Communauté économique européenne (CEE) deux ans après son entrée, en

2011 pour l'introduction d'un nouveau mode de scrutin puis de nouveau en 2016 sur le maintien du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne. Avec une participation de 72 %, les Britanniques se sont alors prononcés pour la sortie avec environ 52 % des voix.

Cependant, un référendum n'est pas non plus un gage parfait de démocratie. Ainsi, en France, quatre référendums ont été organisés sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie :

- Le référendum de 1987 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie organisé le 13 septembre 1987 (victoire du Non à 98,30 %, avec une participation de 59,10 %) ;
- Le référendum de 2018 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie organisé le 4 novembre 2018 (victoire du Non à 56,67 %, avec une participation de 81,01 %) ;
- Le référendum de 2020 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie organisé le 4 octobre 2020 (victoire du Non à 53,26 %, avec une participation de 85,69 %) ;
- Le référendum de 2021 sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie organisé le 12 décembre 2021 (victoire du Non à 96,49 %, avec une participation de 43,90 %). Ce dernier référendum a été largement boycotté par les Indépendantistes. Il s'agissait du dernier des trois référendums prévus par les accords de Nouméa de 1998¹⁶.

On peut également citer à l'échelle européenne, le référendum français sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe (aussi appelé traité de Rome II ou traité de Rome de 2004), qui a eu lieu le 29 mai 2005. La question posée

16 Le référendum est suivi d'une période de transition de dix-huit mois, courant quel que soit le résultat jusqu'au 30 juin 2023. En cas de victoire du « oui », cette période aurait eu pour rôle d'aboutir à la rédaction d'une Constitution pour le nouvel État, laquelle aurait été soumise à référendum à l'issue de cette transition. La victoire du « non » voit cette période dédiée à la rédaction d'un nouveau statut pour l'archipel au sein de la République française, le nouveau texte étant également soumis à référendum à l'issue de la transition. Dans la continuité de leur appel au boycott du référendum sur l'autodétermination, les indépendantistes font part de leur refus de participer au dialogue post-référendaire. En septembre 2022, le futur référendum prévu pour juin 2023 est reporté à une date indéterminée.

aux électeurs était « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe ? ».

Il s'agissait du troisième référendum sur un traité européen, après ceux de 1972 et de 1992, mais c'est le premier à être rejeté : en effet, le « non » recueille 54,68 % des suffrages exprimés, soit 2 641 238 voix de plus que le « oui ».

Ce résultat surprend, les partisans du « oui » ayant bénéficié de 71 % des interventions dans les médias télévisés entre le 1er janvier et le 31 mars 2005, à l'opposé des opinions exprimées sur Internet, majoritairement favorables au « non ». La réponse négative au référendum, jointe à celle des Pays-Bas, scelle le sort du traité. Mais un nouveau traité, le traité de Lisbonne, est créé pour remplacer ce traité constitutionnel. Il reprend la majorité des changements qui se trouvaient dans le traité constitutionnel, mais sous forme d'amendements. Son principe est arrêté le 23 juin 2007 lors du Conseil européen de Bruxelles et son texte approuvé par le Conseil européen de Lisbonne le 19 octobre 2007, sans plus passer par aucune consultation populaire !

La procédure du référendum a été utilisée pour des demandes d'indépendance de la part du Québec en 1980 et 1995, **de l'Écosse** en 2014, ainsi que **de la Catalogne** en 2014. Si dans les deux premiers cas, les électeurs se sont prononcés contre l'indépendance, le cas de la Catalogne a ouvert la voie à une importante polémique : si une très forte majorité (plus de 80 %) s'est prononcée pour l'indépendance, l'importance de l'abstention (plus de 60 %) et l'absence de listes électorales ont entaché la validité du scrutin, de toute façon déclaré anticonstitutionnel par le Tribunal constitutionnel d'Espagne.

En Suisse, la démocratie s'exprime par le biais d'élections de représentants mais aussi directement par le biais des référendums. Ceux-ci sont de trois types :

- Les initiatives populaires, lorsqu'un comité d'initiative (entre 7 et 27 citoyens) propose une révision de la Constitution fédérale : le projet doit être approuvé par l'administration fédérale qui juge de sa légalité, puis recueillir 100 000 signatures avant d'être soumis au vote des citoyens ; à noter que le Parlement fédéral peut

lui opposer un contre-projet. Enfin, l'initiative ne sera adoptée qu'avec une double majorité : celle des citoyens et celle des cantons.

- Les référendums facultatifs, que peut lancer n'importe quel citoyen contre une loi ou un traité international, à condition d'avoir recueilli 50 000 signatures en 100 jours. Il suffit d'un vote à la majorité des citoyens. De fait, toute loi votée par le Parlement est susceptible d'abrogation, ce qui oblige le Parlement à rechercher un large consensus au moment de son adoption.
- Les référendums obligatoires lorsque le Parlement souhaite modifier la Constitution. Il faut dans ce cas la double majorité, des citoyens et des cantons. On a donc dans ce cas une combinaison qui fonctionne entre démocratie représentative, puisque le Parlement fédéral vote la majorité des lois et le budget, et démocratie directe avec le pouvoir de contrôle exercé par les citoyens. La réunion régulière des citoyens (quatre fois par an) les conduit à prendre le temps de s'informer. Ainsi l'initiative populaire lancée en 2015 pour la suppression des redevances radio et télévision a-t-elle été rejetée.

La consultation directe du peuple par référendum est une constante de la vie politique des États-Unis. Ainsi la Californie en a organisé plus de 1 100 depuis 1976, le plus souvent couplés avec une consultation électorale pour élire les pouvoirs publics de l'État ou de l'État fédéral. Tous les sujets peuvent être abordés et remettre en cause l'organisation des pouvoirs publics, à l'exemple de la « Proposition 13 » adoptée en 1978 qui limitait les taxes foncières à 1% de la valeur des biens, ce qui avait entraîné une baisse substantielle des recettes fiscales de l'État. Cette procédure, adoptée en 1911 en Californie, avait originellement pour but de permettre un meilleur contrôle du peuple sur des élus soupçonnés d'être inféodés aux grands intérêts économiques.

Les référendums sont de trois types : le référendum proprement dit est organisé par l'État pour valider une loi votée par l'Assemblée de l'État ; deux « initiatives » peuvent permettre de modifier la Constitution de la Californie ou pour proposer une loi. Dans ces deux derniers cas, il faut une pétition à l'origine, approuvée par un pourcentage du nombre d'électeurs votants aux précédentes élections, ceci dans un délai de 150 jours. **L'organisation de telles pétitions, puisqu'il faut recueillir plus de 500 000 signatures, est de fait abandonnée à des groupes de**

pression capables de mobiliser des équipes ou à des Californiens suffisamment riches pour engager de telles équipes.

Enfin, que dire des référendums d'annexion organisés par la Russie dans les territoires ukrainiens qu'elle occupe en septembre 2022 !

Axe 2 – Avancées et reculs de la démocratie

I - (Jalon 1) L'inquiétude de Tocqueville : de la démocratie à la tyrannie ? Une analyse politique.

La principale inquiétude concernant la démocratie relève de ce qu'on appelle la « tyrannie de la démocratie », c'est-à-dire l'exercice d'un pouvoir sans partage et/ou oppressif de la majorité sur la minorité dans le cas des démocraties représentatives.

Dès 1806, alors qu'il vit en Allemagne, Benjamin Constant met en avant le risque que court la démocratie représentative, dont il est l'un des partisans, en cas de majorité oppressive : *« L'erreur de ceux qui, de bonne foi dans leur amour de la liberté, ont accordé à la souveraineté du peuple un pouvoir sans bornes, vient de la manière dont se sont formées leurs idées en politique. Ils ont vu dans l'histoire un petit nombre d'hommes, ou même un seul, en possession d'un pouvoir immense, qui faisait beaucoup de mal ; mais leur courroux s'est dirigé contre les possesseurs du pouvoir et non contre le pouvoir même. Au lieu de le détruire, ils n'ont songé qu'à le déplacer. »*

C'est **Alexis de Tocqueville (1805-1859)** qui montre que la **démocratie risque de devenir oppressive en cas d'absences de contre-pouvoirs**. Tocqueville rédige, en 1835 et 1840 (pour chacun des deux tomes), **une analyse de la démocratie américaine, De la démocratie en**

Amérique¹⁷, à son retour d'un voyage de près d'une année aux États-Unis.

« Oserais-je le dire au milieu des ruines qui nous environnent ? Si les citoyens continuent à se renfermer de plus en plus étroitement dans le cercle des petits intérêts domestiques [...] je tremble, je le confesse, qu'ils ne se laissent enfin si bien posséder par un lâche amour des jouissances présentes, que l'intérêt de leur propre avenir et de celui de leurs descendants disparaisse, et qu'ils aiment mieux suivre mollement le cours de leur destinée, que de faire au besoin un soudain et énergique effort pour le redresser. »

C'est par ces lignes qu'Alexis de Tocqueville concluait en 1840, dans la *Revue des Deux Mondes*, son article « Des révolutions dans les sociétés nouvelles », un extrait en avant-première du second tome de *De la démocratie en Amérique*.

Pour Tocqueville, **le grand apport des révolutions américaine et française est la notion de liberté, mais la liberté comprise comme le « droit égal et imprescriptible à vivre indépendant de ses semblables ».** Si Tocqueville est démocrate, c'est à la démocratie libérale¹⁸ et représentative qu'il est attaché. Cette réflexion porte sur le dilemme entre liberté et égalité que posent les sociétés démocratique.

Pour les libéraux, la démocratie est la source de l'égalité juridique, sur le modèle de l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du

17 Essai écrit en français par Alexis de Tocqueville sur les États-Unis des années 1830, dans lequel il décrit puis analyse le système politique américain, et expose ce qu'il considère comme les possibles dérives liberticides de la passion de l'égalité chez les Hommes. C'est une description sociologique de la société américaine avec une analyse du fonctionnement des institutions démocratiques.

18 La démocratie libérale, parfois appelée démocratie occidentale, est une idéologie politique et une forme de gouvernement dans laquelle la démocratie représentative fonctionne selon les principes du libéralisme, à savoir la protection des libertés de l'individu. Elle est caractérisée par des élections justes, libres et concurrentielles entre plusieurs partis politiques distincts, une séparation des pouvoirs dans différentes branches du gouvernement, la primauté du droit dans la vie quotidienne dans le cadre d'une société ouverte, et la protection égale des droits de l'Homme, des droits et libertés civils, et des libertés politiques pour tous les hommes. En pratique, les démocraties libérales sont souvent basées sur une constitution, formellement écrite ou non codifiée, afin de définir les pouvoirs du gouvernement et de consacrer le contrat social. Après une période d'expansion soutenue tout au long du XXe siècle, la démocratie libérale est devenue le système politique de la majorité des pays développés.

citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. » Dans une société où les hiérarchies formelles ont été abolies et où chaque citoyen vaut autant qu'un autre, le lien le plus fort qui existe entre eux est celui de la politique. C'est donc le principe majoritaire qui doit l'emporter pour désigner les représentants. Selon Tocqueville, chaque citoyen doit participer à la vie politique pour qu'il puisse s'y intéresser et pour que les citoyens dépendent les uns des autres. C'est ce qu'il appelait « se conduire avec sagesse » grâce à l'écoute de chacun. Tocqueville montre que c'est l'égalité et non la liberté qui montre le caractère distinctif des démocraties. Or, puisque chaque voix est équivalente, il apparaît alors un paradoxe : celui d'une minorité dont l'opinion ne compte plus dès lors qu'une majorité se dégage. Tocqueville va même plus loin en affirmant que le risque relève même d'une oppression possible de la minorité par la majorité : c'est la « tyrannie de la démocratie ». Sa réflexion est la suivante : « dans les sociétés occidentales entraînées dans un processus providentiel de démocratisation, et donc d'égalisation des conditions, la liberté de chaque homme pourra-t-elle subsister ? ». Il démontre les différentes conséquences de l'égalisation des conditions de vie dans les sociétés démocratiques :

- **le conformisme** : les individus n'ont plus leur liberté de jugement, ils établissent leurs opinions sur celles de la majorité (ils suivent la majorité bien qu'ils puissent avoir des avis différents). Ce phénomène entraîne un autre, qui est la tyrannie de la majorité amenant à un amoindrissement de la liberté individuelle de choix. Le terme de « passion pour l'égalité » l'emporte sur la liberté.
- **l'individualisme** : accroissement de l'indépendance, néanmoins il peut aussi conduire à un repli sur la sphère privée. Ceci apporte un nouveau terme, le « **despotisme doux** » : les citoyens abandonnent aux gouvernants la gestion des affaires du pays (ils se désintéressent de la politique bien qu'ils aient parfaitement le droit d'y participer). Cependant les gouvernants ayant la gestion des affaires du pays entre leurs mains peuvent abuser de leur pouvoir. La démocratie

peut alors se transformer en démocratie liberticide, qui réduit les libertés et qui mène à la centralisation.

Au XIX^e siècle pour limiter cela, une seule option : **les contre-pouvoirs**. Ils peuvent atténuer la tyrannie de la majorité et le despotisme doux. Ils sont représentés par les **institutions politiques** qui favorisent la séparation des pouvoirs, la décentralisation ainsi que le pouvoir local. Ils sont aussi représentés par les **institutions sociales** telles que les associations ou bien la liberté de la presse.

Ainsi, Tocqueville considère que la liberté n'est pas seulement un droit mais également un devoir : le devoir d'être un citoyen actif c'est-à-dire participer à la vie politique. Il considère que l'on ne peut pas fonder la liberté sur une inégalité. Selon lui, la démocratie est la meilleure société car elle permet d'accueillir et de préserver la liberté dans sa juste définition sans pour autant la garantir puisqu'elle peut se transformer en asservissement.

Dans le tome 1 de la *Démocratie en Amérique*, il est donc amené à écrire :

« Qu'est-ce donc qu'une majorité prise collectivement, sinon un individu qui a des opinions et le plus souvent des intérêts contraires à un autre individu qu'on nomme la minorité ? Or, si vous admettez qu'un homme revêtu de la toute-puissance peut en abuser contre ses adversaires, pourquoi n'admettez-vous pas la même chose pour une majorité ? Les hommes en se réunissant ont-ils changé de caractère ? Sont-ils devenus plus patients dans les obstacles en devenant plus forts ? Pour moi, je ne saurais le croire ; et le pouvoir de tout faire, que je refuse à un seul de mes semblables, je ne l'accorderai jamais à plusieurs. »

De plus, Tocqueville montre que la force d'une opinion majoritaire dans l'opinion publique est de faire disparaître l'opinion marginale et donc d'amoindrir le débat et la confrontation des idées sur lesquels repose la démocratie libérale. C'est sur ce point que fait Tocqueville fait porter sa plus forte critique de la démocratie : certes, elle assure l'égalité, mais elle est corrompue par la liberté qui amoindrit l'esprit

civique. Chacun étant libre, égal à l'autre, et ne se fiant qu'à sa propre opinion, se tourne alors vers la majorité et rejette la minorité perçue alors comme ennemie de la démocratie. Il se forme alors une situation paradoxale : les citoyens sont prêts à accepter une réduction de leur liberté pour peu que la majorité, incarnée dans l'État, les protège et assure le confort matériel que demande leur individualisme. C'est ce que rejette Tocqueville qui, en bon libéral héritier notamment d'Adam Smith et des physiocrates¹⁹, **refuse l'intervention de l'État, s'élève contre le socialisme : « La démocratie, c'est l'égalité dans l'indépendance, la liberté ; le socialisme, c'est l'égalité dans la contrainte, la servitude »** (discours du 12 septembre 1848 devant l'Assemblée constituante), **et contre toute révolution puisqu'il suffit de la liberté et de la raison individuelle.**

Alexis de Tocqueville, d'origine aristocratique, n'est pas au départ un partisan de la démocratie. Il croyait plus en une société dirigée par des gens éclairés. Il considère que l'élection au suffrage universel, c'est la tyrannie de la majorité. Son observation de la société américaine consignée dans son livre *De la démocratie en Amérique* lui fait comprendre que l'État de droit et les libertés individuelles vont de pair avec le progrès économique et social. Il met en avant l'importance du multipartisme et de l'engagement à l'échelle locale. Il est parmi les premiers penseurs à souligner le rôle des partis et des « corps intermédiaires » dans le fonctionnement de la démocratie à toutes les échelles.

Pourtant, il craint une atomisation de la société, chaque individu suivant ses propres intérêts, et la mainmise du pouvoir par un despote.

¹⁹ La physiocratie est une école de pensée économique, politique et juridique, née en France à la fin des années 1750. Les physiocrates sont généralement considérés comme les fondateurs de la science économique et les précurseurs du libéralisme économique. Ils estiment que la seule activité réellement productive est l'agriculture car seule la terre produit des richesses renouvelables.

La physiocratie constitue aussi un important courant de réforme du droit et de la politique au XVIII^e siècle, du fait de leurs théories du droit naturel et du despotisme légal. Le mouvement physiocratique connaît son apogée au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, pour devenir économiquement caduc avec le développement de l'industrie et la progression des échanges commerciaux internationaux.

> **Activité 17** : Tocqueville et la démocratie américaine

- pp. 46-47

- Q° 1, Q° 2, Q° 4, Q° 5

II - Crises et fin de la démocratie

A) Des crises majeures qui mettent fin à la démocratie

L'histoire du XXe siècle montre un certain nombre d'exemples de démocraties mises à bas par des régimes autoritaires, à l'exemple de la construction du totalitarisme nazi en Allemagne à partir de 1933, qui détruit les bases de la République de Weimar. Déjà, à partir de 1922, le régime mussolinien détruit les institutions démocratiques italiennes, ou plutôt se coule à l'intérieur pour mieux les détruire. Après la défaite de 1940, le régime de Vichy naît d'une destruction presque systématique des valeurs de la IIIe République.

Dans tous les cas, une crise multiforme²⁰ (défaite militaire, crise économique de grande ampleur, absence de volonté de faire vivre la démocratie...) **est à la source de la destruction de la démocratie, sans pour autant qu'il y ait automaticité entre la crise et la fin de la démocratie, ou qu'une raison l'emporte sur une autre.** Ainsi, si la crise économique née aux États-Unis en 1929 joue un rôle dans l'accession des nazis au pouvoir, l'arrivée d'Hitler au pouvoir tient autant au poids du traumatisme de la défaite de 1918-1919 avec le Traité de Versailles considéré comme un diktat, à la désunion de ses opposants sociaux-démocrates et communistes qu'aux difficultés économiques que l'Allemagne traverse depuis 1929... De même, l'arrivée au pouvoir des nationalistes espagnols à la suite de la Guerre civile de 1936-1939 est surtout due à un refus de la République de la part d'une portion de la population attachée à la monarchie et à la préservation des corps constitués de l'Église et de l'armée.

En revanche, le traumatisme de la guerre d'Algérie conduit à un changement de république en France en 1958, sans que le caractère démocratique des institutions soit altéré.

²⁰ <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-quand-vient-le-fascisme-en-europe>

B) Le coup d'État pour « protéger » la démocratie du communisme

Après 1947, la démocratie est présentée comme le meilleur rempart contre le communisme et l'influence de l'URSS dans le monde. Mais, dans quelques cas, notamment en Amérique latine (mais pas seulement), elle est souvent jugée incapable de contrer efficacement un communisme présenté comme « subversif », voire même comme un instrument de la poussée communiste. **C'est donc la faiblesse supposée de la démocratie face au communisme qui sert de justification à sa destruction, le plus souvent par un coup d'État militaire.**

Ainsi, en Grèce, l'instabilité gouvernementale et la poussée de la gauche aux élections à partir de 1965 poussent l'armée grecque à s'emparer du pouvoir par un coup d'État en avril 1967. La justification est alors la menace communiste incarnée par les partis de la gauche grecque. Alors que les opposants politiques sont arrêtés puis déportés dans les îles (île de Gyros), les principales dispositions de la Constitution sont suspendues : les partis politiques et les syndicats sont interdits (leurs membres sont contraints à l'exil), la presse est censurée et la liberté d'expression est supprimée. Pourtant, des manifestations continuent de s'opposer à la mainmise des militaires, notamment lors des funérailles de l'ancien Premier ministre, Georgios Papandréou, en 1968, ou lors des soulèvements étudiants de 1973...

Le régime militaire grec doit céder le pouvoir sous la pression internationale en raison de la crise chypriote de 1974²¹. Aux élections de

21 Colonie britannique depuis 1878, Chypre obtient son indépendance en 1960, après déjà cinq années de troubles ethniques entre les communautés grecque et turque de l'île. L'indépendance octroie aux Turcs une place privilégiée au gouvernement de l'île (30% des sièges au parlement alors que les Turcs ne représentent que 18% de la population de l'île), attisant de facto les tensions avec les nationalistes grecs. Ces derniers voient d'un mauvais œil l'indépendance de Chypre et militent pour l'*enosis*, le rattachement à la Grèce. Après 15 années de troubles aussi bien politiques que sociaux, les ultranationalistes grecs lancent le 15 juillet 1974, sous l'impulsion de la junte grecque au pouvoir à Athènes, un coup d'État contre le gouvernement et tentent de mettre en place à Chypre un système similaire à celui de la dictature des colonels. Mais l'armée turque réagit immédiatement, et envahit le Nord de l'île le 20 juillet, afin de protéger les membres de sa communauté. Rapidement, la Turquie prend le contrôle du tiers Nord de l'île, et une ligne de démarcation est tracée au niveau de Nicosie. Dès lors, l'île est définitivement séparée en deux ensembles ethniquement homogènes. Depuis 1974, la partie grecque de l'île est séparée de la partie turque par une zone tampon démilitarisée. En 1983, la Turquie proclame unilatéralement l'indépendance de la République

novembre 1974, le parti Nouvelle Démocratie de Constantin Karamanlis remporte la victoire, ce qui lui permet de lancer le processus de transition vers la démocratie : en décembre, un référendum approuve la mise en place d'une république.

C) (Jalon 2) Crises et fin de la démocratie : le Chili de 1970 à 1973

En novembre 1970, Salvador Allende devient président du Chili sur un programme de réforme agraire (expropriation des grandes propriétés agricoles et redistribution des terres) **et de nationalisations. Aussitôt Allende prend des mesures en faveur des plus modestes, avec notamment une forte augmentation des bas salaires et un plafonnement des prix à la consommation. Cependant, ces mesures ont surtout pour effet de créer une très forte inflation et un creusement de la dette du pays. La partie de la population la plus affectée par l'inflation multiplie les manifestations. En 1971, le gouvernement procède à la nationalisation des mines de cuivre, principale rente minière du pays. Pour les États-Unis, c'est la preuve qu'Allende entend faire basculer son pays dans le camp de l'URSS, ce que le gouvernement américain n'est pas prêt à accepter (surtout depuis la révolution cubaine de 1957).**

Pour autant, alors que la Cour suprême multiplie les déclarations d'anticonstitutionnalité de plusieurs mesures du gouvernement, la situation devient progressivement chaotique : tentative de coup d'État militaire en juin 1973, multiplication des grèves dans les transports routiers et les professions libérales..., alors que le gouvernement apparaît de moins en moins soutenu par la population.

Le tournant a lieu en août 1973 quand 81 parlementaires contre 47 demandent officiellement à l'armée de mettre fin aux violations

turque de Chypre du Nord et lance une vague de colonisation des territoires au nord de la ligne verte, éloignant une fois de plus la perspective de processus de rapprochements.

constitutionnelles du gouvernement. En septembre 1973, l'armée s'empare du pouvoir, sans finalement beaucoup de résistance de la part de la population. **Le 11 septembre, l'armée assiège le palais présidentiel, la *Moneda* ; ayant fait évacuer sa famille, Allende se suicide avant que les militaires n'investissent le palais.**

Dès le 13 septembre, la junte, dirigée par Augusto Pinochet, dissout le Congrès, suspend la Constitution et interdit les partis politiques, les libertés publiques sont suspendues, en particulier la liberté de la presse, et la répression s'abat sur les opposants réels ou supposés : des milliers de personnes sont arrêtées tandis que des centaines sont tuées. En 1974, Pinochet accapare tous les pouvoirs. La **Constitution adoptée en 1980** ne libéralise le régime qu'à la marge.

Pourtant, lors du référendum de 1988 qui vise à proroger les pouvoirs du président Pinochet, le « non » l'emporte substantiellement, ce qui débouche sur l'élection d'un nouveau président de la République et d'un nouveau Congrès.

La constitution chilienne de 1980 prévoyait une période transitoire qui commencerait le 11 mars 1981 pour se terminer à la fin du mandat présidentiel de Pinochet soit le 11 mars 1989. La constitution prévoyait qu'au moins 90 jours avant la fin du mandat présidentiel, les commandants en chef des forces armées, le directeur général des carabiniers ou, en l'absence d'unanimité, le conseil de sécurité nationale comprenant le contrôleur général de la République, devaient désigner celui qui occuperait la fonction du chef de l'État pour le mandat suivant de 8 ans, dont la ratification serait validé par un référendum plébiscitaire auprès de la population chilienne. **Le référendum fut organisé pour décider de la prolongation au pouvoir jusqu'en 1997 du général Augusto Pinochet.**

Le résultat fut négatif à 55,99 % des voix, contre 44,01 % de soutien au chef de la dictature militaire chilienne. Le résultat du vote semblait inespéré, car la répression était toujours présente, l'opposition était encore divisée quelques mois plus tôt, et la plupart des partis politiques de gauche étaient interdits. A peine deux ans plus tôt, les membres de l'opposition eux-mêmes ne savaient pas s'ils allaient

accepter de participer. Car **le scrutin était organisé par la dictature, et ils craignaient de légitimer le régime qu'ils combattaient** depuis 1973, un régime qui a tué ou fait disparaître près de 4 000 personnes. Au début des années 1980, certains exilés chiliens rentrent au pays avec l'idée de lutter contre la dictature. Les partis politiques de gauche sont interdits, mais l'opposition et le mouvement syndical parviennent à se réorganiser, au point que de nombreuses manifestations et grèves ont lieu pendant cette période. Des centaines de personnes meurent lors de la répression de ces mouvements de protestation.

En parallèle, le parti communiste et la frange la plus à gauche de l'opposition relancent aussi la lutte armée contre le régime. Mais en 1986, un attentat organisé contre le général Pinochet échoue à tuer le dictateur. L'armée chilienne, la mieux formée et la mieux armée de la région, semble trop difficile à battre. **La contestation sociale semble s'essouffler.**

L'opposition envisage alors d'autres actions : « A partir d'une réflexion menée par les intellectuels chiliens de gauche qui travaillaient dans des centres de recherche privés à l'époque, commence à être imaginée une formule inédite, et très choquante au départ, celle de battre Pinochet sur son propre terrain, de le battre dans les urnes, c'est-à-dire sur le terrain de la Constitution. » Une idée choquante car cette Constitution a été rédigée et adoptée en pleine dictature en 1980. Mais, pour tenter d'apporter une légitimité au régime, le texte de 1980 prévoit d'organiser un plébiscite en 1988, lors duquel les Chiliens devront dire « oui » ou « non » au candidat désigné par la junte militaire. Sans surprise, ce candidat sera Augusto Pinochet.

La campagne sera intense, dangereuse et difficile. Les listes électorales ont été brûlées à l'occasion du coup d'État : il faut réinscrire toute la population en un temps record, en l'espace d'un an. Cette année-là, énormément de personnes votent pour la première fois. Les dirigeants des partis politiques d'opposition étaient littéralement inconnus, parce que les partis politiques de gauche étaient interdits. Malgré l'incertitude, la plupart des partis d'opposition décident de faire campagne pour le « non », mais **les débats internes sont extrêmement houleux critiqués par la gauche radicale qui disait que cela allait légitimer le régime, que c'était une illusion de penser que ce plébiscite**

pouvait être gagné et que cela pouvait ensuite déclencher un processus de retour à la démocratie.

Pendant les derniers mois avant le scrutin, l'opposition appelle à manifester plusieurs fois, et réunit jusqu'à 1 million de personnes à Santiago. Début septembre, 30 jours avant le plébiscite, la campagne officielle commence à la télévision. **Le « non » a droit à 15 minutes, tous les soirs, vers 23 heures.** Chaque spot commence par quelques secondes de la chanson officielle de la campagne, « La alegría ya viene », puis le présentateur Patricio Bañados prend la parole : « *Bonsoir, pour la première fois en 15 ans, ceux qui ne partagent pas la pensée officielle ont l'occasion de s'exprimer à travers de leur propre émission télévisée, annonce-t-il le premier jour. C'est l'opportunité pour moi de retrouver la profession de laquelle j'ai été écartée, il y a plus de cinq ans. Mais quinze minutes, en quinze ans, ce n'est pas beaucoup. Alors, allons vers cette joie qui vient déjà* », annonce-t-il en relançant la chanson de la campagne.

A ce moment-là, plusieurs journaux et revues de gauche circulent légalement. Il y a aussi quelques radios d'opposition. Mais à la télévision, ces spots électoraux sont le seul espace de pluralisme. Le camp du « non » choisit de transmettre un message positif, un message d'espoir, souvent teinté d'humour, tout en donnant la place à des figures de l'opposition et des messages forts contre la dictature, comme l'image de femmes de disparus, qui, une photo de leur proche accrochée à leur poitrine, dansent seules face à la caméra.

A cette époque, à cause de l'absence de politique culturelle sous la dictature, et de la censure, de nombreux artistes travaillaient dans la publicité pour gagner leur vie. Grâce à cela, ils ont appris à créer des messages forts, condensés et directs. **Dans ses vidéos, le régime présente la victoire de l'opposition comme un retour assuré vers le passé, et le chaos. D'un autre côté, il souligne la forte croissance de l'économie chilienne cette année-là. Les spots sont ponctués du slogan « Oui, un pays gagnant ».**

Puis, arrive le jour du vote, le 5 octobre 1988 (début du printemps austral), commenté toute la journée à la télévision et la radio. Les files d'attente s'étaient parfois sur des centaines de mètres, sous le soleil. Au total, selon les chiffres officiels, 97% des inscrits iront voter.

A partir de 21h, grâce au décompte parallèle des voix organisé méthodiquement par l'opposition, le camp du « non » annonce progressivement les premiers résultats, qui donnent le général Pinochet perdant. Le régime, lui, annonce des résultats partiels favorables au « oui ». Quand le régime annonce pour la deuxième fois des résultats provisoires qui donnent le « oui » gagnant, plus personne ne croit vraiment à la victoire du « non ». A 23h15, « *tout le monde écoutait la radio attentivement, regardait la télé. Et tout d'un coup, ils ont commencé à passer des dessins animés. Et là, on s'est dit : mais qu'est-ce qu'il se passe ?* » A 2h du matin, la victoire du Non est annoncée.

Du côté des partisans du « oui », c'est la déception : « *oh non, le socialisme et le communisme vont revenir, comme dans le passé, ça va être terrible. Il y avait une certaine peur, parmi les gens de droite.* »

Après le vote, les partisans du « non » descendent dans la rue pour fêter la victoire. Mais l'effervescence retombe au bout de quelques jours. Car malgré le résultat du vote, **le régime reste en place jusqu'aux élections législatives et présidentielle**, remportées par l'opposition à la fin de l'année suivante. Pinochet quitte le leadership de l'armée de terre seulement en 1998 ! Et pour devenir sénateur à vie.

Le général Pinochet meurt en 2006 sans avoir jamais été jugé pour les crimes commis sous la dictature. Et les gouvernements démocratiques qui ont suivi n'ont pas réellement remis en cause le modèle économique et social imposé sous son régime.

Gabriel Boric est président de la République du Chili depuis le 11 mars 2022, élu en tant que candidat de la coalition de gauche et de gauche radicale. Âgé de 36 ans, il est la personne la plus jeune à occuper cette fonction. Le nouveau président n'a pas les mains libres, faute de majorité au Congrès. La droite conserve la moitié du Sénat et la Chambre des députés est scindée à parts égales entre le centre et la gauche d'une part et la droite et l'extrême-droite d'autre part. Son programme social se heurte à l'hostilité des médias chiliens, très majoritairement conservateurs, et aux difficultés économiques que prévoit le Fonds monétaire international pour le Chili pour les années à venir. Gabriel Boric est accompagné par un gouvernement composé de 24 ministres, dont 14

femmes (dont à la Défense, Maya Fernandez, une petite-fille de Salvador Allende) .

> **Activité 18** : Le Chili de 1970 à 1973

- pp. 48-49

- Q° 1, Q° 2, Q° 3, Q° 4

III - La démocratie à l'épreuve de l'hyperprésidentialisme, des populismes et de l'illibéralisme²²

De nombreux pays connaissent aujourd'hui une poussée d'« illibéralisme » ou de « déconsolidation » de la démocratie, que ce soit en Hongrie ou en Pologne, voire en Italie avec l'élection du Mouvement Cinq Étoiles, ou même en France.

²² L'**illibéralisme** est le rejet des principes de la vision libérale. Il s'agit d'« une situation démocratique où, néanmoins, l'indépendance de la justice est malmenée, et les citoyens ne bénéficient pas d'un traitement égalitaire face à la loi, ni de protections suffisantes face à l'État ou à des acteurs privés ». Par antagonisme avec la notion de démocratie libérale, le terme est couramment décliné sous l'expression de « **démocratie illibérale** ». Celle-ci est déjugée par certains analystes qui mettent en cause son manque de consistance ou de pertinence. Théorisé à partir des années 1990, le terme émerge dans les années 2010, en particulier pour désigner les orientations des gouvernements hongrois et polonais. Viktor Orbán, Premier ministre hongrois depuis 2010, se réclame de l'illibéralisme dans un discours prononcé en 2014 et apparaît comme son principal défenseur. Certains observateurs relèvent des développements similaires en Roumanie, en Europe centrale, aux États-Unis, en Inde et plus largement en Asie du Sud, en Israël, en Turquie et au Venezuela. Vladimir Poutine est également parfois rattaché à cette tendance. En France, diverses personnalités politiques sont accusées de suivre cette orientation, dont notamment E. Macron. *L'Humanité* accuse Emmanuel Macron de chercher à « *discrediter toute alternative au libéralisme économique, sur lequel est savamment entretenue la confusion avec le libéralisme politique. Et ainsi distiller dans les esprits que tout projet politique « postlibéral » du point de vue économique serait suspect, forcément antidémocratique et autoritaire* ». En septembre 2017, Éric Fassin affirme dans une tribune pour *Libération* qu'Emmanuel Macron est « *un candidat néolibéral devenu président illibéral* » : « *Parvenu à la présidence sans jamais se lier à un parti, Macron revendique haut et fort un pouvoir personnel dont les parlementaires seraient les simples exécutants. Réformer le code du travail par ordonnances le signifie aujourd'hui sans ambiguïté. La séparation des pouvoirs, chère aux pères fondateurs de la pensée libérale, a fini de s'effacer au profit d'un présidentialisme absolu. Il n'est pas davantage question de négociation avec ce qu'on hésite à nommer encore des « partenaires sociaux* ». [...] *La logique autoritaire déployée pour imposer les réformes est aussi au cœur de la politique d'immigration* ». Les universitaires Arnaud Benedetti et Virginie Martin estiment que « *le macronisme laisse au fur et à mesure de son développement politique entrevoir une pente intrinsèquement illibérale* » à travers sa « *méfiance non seulement à l'encontre des médias, mais plus largement une méconnaissance des caractéristiques du fonctionnement d'un espace public indépendant, pluraliste et contradictoire* ».

Ces gouvernements, ces partis s'affirment démocratiques puisqu'ils prétendent refléter l'opinion du peuple envisagé comme un tout, puis ils passent à l'idée qu'ils sont seuls à représenter réellement le peuple et développent des principes autoritaires visant à réduire les contre-pouvoirs qui, eux, ne représenteraient donc pas le peuple. Ainsi, dès 2011, le gouvernement **hongrois** (régulièrement réélu depuis) cherche-t-il à remettre en cause l'indépendance des médias, alors qu'en **Pologne** le gouvernement a voulu modifier les règles de nomination des juges constitutionnels. En **Slovaquie**, les subventions aux médias indépendants ont été supprimées.

Ainsi le mot populisme sert surtout à désigner l'extrême droite, notamment par le recours à la consultation plébiscitaire de l'électorat, seule façon de prétendre incarner la volonté et les intérêts du « vrai » peuple. Si l'on retrouve bien cette façon de procéder chez la Ligue lombarde italienne ou le Front national (devenu Rassemblement national) français, la revendication d'un monopole moral à incarner le peuple se retrouve aussi chez certains hommes politique de gauche (Jean-Luc Mélenchon en France), parfois à des stades poussés comme au Venezuela avec Hugo Chavez puis Nicolás Maduro, ou chez des hommes politiques qui s'affirment antisystème tout en entretenant le flou sur leur positionnement comme Beppe Grillo et le Mouvement Cinq étoiles en Italie. À ce titre, le populisme américain n'est jamais présenté péjorativement et représente, pour beaucoup d'Américains encore, la vraie démocratie.

En Europe, le phénomène affecte aussi bien les jeunes démocraties que les plus anciennes. Le populisme s'y développe sur le manque de confiance envers une classe politique héritée du XXe siècle ; le bipartisme entre la droite et la gauche y est remis en cause, avec la confusion entre les deux courants : **en France**, c'est ce que le Front national (devenu Rassemblement national) appelait l'« UMPS », mais également le succès fulgurant du macronisme et du « en même temps », **en Allemagne**, la coalition CDU/SPD a pu accréditer l'idée d'une confusion des valeurs. **Le succès**

de courants populistes tiendrait à ce qu'il est censé comprendre les « vrais » problèmes du « vrai » peuple, mais aussi sur le refus de toute réforme institutionnelle, qui n'apparaît alors que comme du replâtrage.

Ainsi en décembre 2016, les électeurs italiens ont repoussé la réforme institutionnelle proposée par le gouvernement de Matteo Renzi et préfèrent plébisciter, à chaque élection, le Mouvement 5 étoiles (*Movimento 5 Stelle*) de Beppe Grillo, pour finalement choisir de porter au pouvoir en juin 2018 une coalition associant la Ligue, que s'apparente à la droite souverainiste, et le Mouvement 5 Étoiles, qui se veut « antisystème ». **Giorgia Meloni** est présidente du Conseil des ministres d'Italie depuis le 22 octobre 2022. Membre du Mouvement social italien, de l'Alliance nationale puis du Peuple de la liberté, et elle préside le parti d'extrême droite et national-conservateur Frères d'Italie (FdI).

Quoi qu'il en soit, tous rejettent la supranationalité incarnée par l'UE et la Commission européenne ; ils s'opposent à toute immigration et développent une rhétorique sécuritaire, qui se traduit aussi par un discours conservateur sur les acquis sociaux (systèmes de retraites et de santé) **et sur la préservation d'une identité commune, qui serait mise à mal par les flux migratoires et l'islam.** Ses discours se traduisent par des succès politiques : le parti autrichien **FPÖ** (*Freiheitliche Partei Österreich*) n'a perdu que de peu la présidentielle de 2016; aux Pays-Bas, le **Parti pour la liberté** (PVV) est devenu la deuxième force parlementaire, en Allemagne en 2017, le parti national-conservateur et eurosceptique **AfD** (*Alternative für Deutschland*) est entré au Bundestag ; en France, la candidate du **Rassemblement national** est parvenu au second tour de l'élection présidentielle de 2017 et 2022. La Pologne et la Hongrie connaissent des gouvernements populistes qui remettent en cause l'État de droit à divers degrés. Ainsi, en Pologne, le parti au pouvoir **Droit et justice** est parvenu à mettre en place une réforme de la Constitution, pourtant contraire aux traités de l'Union européenne, permettant au pouvoir exécutif de contrôler les cours de justice.

Au Royaume-Uni, les thèses du parti **UKIP** (*United Kingdom Independence Party*), tournées contre une immigration accusée de spolier les Britanniques de l'emploi, ont réussi à convaincre une majorité de Britanniques que l' « élite » du pays, en étant favorable à l'UE, aggravait leurs problèmes et ont précipité le *Brexit* en 2016.

Le populisme ne se limite pas à l'Europe. Mais partout il se structure autour du rejet des élites et des possédants par une partie de la population, qui, en général, souffre d'une angoisse identitaire et rejette à la fois la mondialisation et le multi culturalisme. Ainsi l'élection de Donald Trump a embrassé ces thèmes lorsqu'il entendait « rendre la parole au peuple » et donner un « grand coup de balai » à Washington. La défense des seuls intérêts américains est devenu le leitmotiv de sa campagne électorale puis de sa politique intérieure comme extérieure.

Aux Philippines, Rodrigo Duterte est élu président des Philippines en 2016 en affirmant incarner les intérêts « des gens en bas de l'échelle » contre les anciennes élites corrompues. Une fois élu, il a lancé son pays dans une répression sauvage du trafic de drogue, qui s'est traduite dans les faits par l'exécution de plus de 3 000 personnes depuis 2016. Il est remplacé par **Ferdinand Marcos Jr.**, dit **Bongbong Marcos (BBM)**, depuis le 30 juin 2022. C'est le fils du dictateur Ferdinand Marcos (1965-1986). Sa vice-présidente est ... **Sara Zimmerman Duterte-Carpio**. C'est la fille de Rodrigo Duterte, élue vice-présidente des Philippines comme colistière de Ferdinand Marcos Jr., lors des élections de 2022. Elle devient également secrétaire à l'Éducation.

Il existe donc un populisme d'État, notamment en Russie et en Turquie²³, **qui étouffe toute forme de voix dissidente. Le discours du leader ne vise plus à conquérir le pouvoir mais à s'y maintenir, même si les contre-pouvoirs aux États-Unis limitent de façon importante toute possibilité de renforcement de l'exécutif.** Au contraire, le Venezuela connaît

23 <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/erdogan-la-tentation-de-l-empire>

le *decretismo*, par lequel les décrets présidentiels prennent force de loi, sans que le Parlement ne puisse s'y opposer.

> **Activité 19** : L'exercice du pouvoir dans une démocratie

- pp. 24-25
- Q° 4

IV - (Jalon 3) D'un régime autoritaire à la démocratie : le Portugal et l'Espagne de 1974 à 1982

On appelle « transition démocratique » le passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique, à l'exemple des processus qui ont caractérisé le Portugal et l'Espagne au milieu des années 1970. Le Portugal était un régime autoritaire depuis le coup d'État de mai 1926, qui devient une république à parti unique avec la Constitution de 1933 ; l'Espagne était une tyrannie à parti unique, née de la Guerre civile de 1936-1939.

A) Le Portugal ²⁴:

24 <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-quand-vient-le-fascisme-en-europe>

²⁵Dans les années 1960, le Portugal est économiquement à la traîne ; l'économie stagne et le pays, s'acharnant à refuser l'indépendance de ses colonies, est alors engagé dans des guerres en Afrique. Le pays y consacre jusqu'au tiers de son budget, ce qui aggrave encore ses difficultés. Beaucoup de jeunes Portugais émigrent alors vers la France, à la fois pour échapper au service militaire de quatre ans et pour trouver de meilleures conditions d'existence.

La timide libéralisation du régime engagée à la fin des années 1960 par l'arrivée de Marcelo Caetano au pouvoir ne suffit pas à enrayer le mécontentement croissant de la population. **En avril 1974, de jeunes officiers de l'armée, pour la plupart des « capitaines », se soulèvent contre le pouvoir, avec le soutien de la très grande majorité des Portugais : c'est la « révolution des œillets »²⁶**, fleur de saison que les forces armées adoptent comme emblème. Dès le mois de mai, un gouvernement provisoire rétablit les libertés fondamentales, procède à la nationalisation des secteurs-clés de l'économie et ouvre des négociations avec les mouvements indépendantistes

²⁵ Après plusieurs années d'instabilité politique marquées par des luttes de travailleurs, des tumultes, des homicides politiques (comme la nuit sanglante de 1921) et des crises financières, l'armée prend le pouvoir en 1926 (coup d'État militaire). Le régime militaire nomme António de Oliveira Salazar, un enseignant de l'université de Coimbra, ministre des Finances, avec pleins pouvoirs budgétaires afin de redresser l'économie du pays, ce qu'il fait de façon spectaculaire en un an. Il est nommé en 1932 président du Conseil par le président de la République. Salazar consolide le pouvoir autoritaire et introduit en 1933 une nouvelle constitution qui lui donne les pleins pouvoirs. Habile homme d'État, il écarte du pouvoir tous les généraux du coup d'État de 1926 et définit dans un discours l'orientation du régime : « *tout pour la nation, rien contre la nation* ». Il fonde le parti unique, l'Union nationale. Partis, syndicats et grèves sont interdits. L'Estado Novo (« État Nouveau »), régime à parti unique, nationaliste, proche de l'idéologie du parti fasciste italien (du moins jusqu'en 1945), reste en place pendant plus de quarante ans. Il est neutre pendant la Seconde Guerre mondiale. Présentant le pays comme une nation une et indivisible et pluricontinentale, le régime dictatorial refuse d'enclencher la décolonisation ; les colonies n'existeraient pas. En 1951, il renomme celles-ci en « provinces ultramarines », calmant ainsi les critiques de la communauté internationale. Il abandonne également la dénomination d'« Empire colonial portugais ». Ces décisions entraînent une série de conflits coloniaux. La première colonie à se révolter est l'Angola en 1961, suivie par la Guinée-Bissau en 1963 et enfin par le Mozambique en 1964. L'Inde profite de cette situation pour annexer Goa, Damao et Diu, les îles Anjdiv, lors de l'opération Vijay en décembre 1961. Entre 1974 et 1975, le Portugal doit donner l'indépendance à toutes ses colonies, seules deux régions n'ont pas pris l'indépendance : Madère et les Açores. Après un coup d'État militaire, le 25 avril 1974, le gouvernement instauré par Salazar et dirigé par Marcelo Caetano depuis 1968 (Salazar ayant quitté le pouvoir à la suite d'un accident cérébral, dont il meurt deux ans plus tard) est renversé.

²⁶ <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000758/la-revolution-des-oeillets.html>

dans les colonies... **En 1976, une nouvelle Constitution fonde la démocratie parlementaire, ce qui permet au Portugal d'entrer dans la CEE dix ans plus tard, en même temps que l'Espagne.**

> **Activité 20** : [Le Portugal de 1974 à 1982](#)

- pp. 50-51

- Q° 1

B) L'Espagne

Au cours des années 1960, le régime franquiste s'est un petit peu assoupli, en acceptant progressivement de prendre en compte la nécessité de nouvelles structures sociales correspondant à la modernisation progressive du pays, sous les coups de l'industrialisation et du tourisme international. Les grèves sont plus fréquentes et une forme embryonnaire de syndicalisation voit le jour. En fait, le régime apparaît de plus en plus anachronique dans un contexte de croissance économique, mais aussi de construction européenne. Les mentalités propices à la transformation se développent donc bien avant la mort de Franco, qui intervient en 1975, permettant à son successeur désigné, Juan Carlos de Bourbon, de devenir roi d'Espagne.

Ce dernier fait entrer son pays dans la transition démocratique de manière accélérée : la loi pour la réforme politique adoptée en novembre 1976 permet l'élection de deux chambres chargées de préparer une Constitution, approuvée le 27 décembre 1978. **L'Espagne, devenue une démocratie parlementaire et libérale, peut préparer sa candidature à la CEE. Le 23 février 1981²⁷, une tentative de coup d'État militaire pour rétablir un régime « franquiste » se solde par un échec : le roi jette son poids dans la balance en ordonnant à l'armée de se désolidariser du « *pronunciamiento* » et de soutenir les institutions démocratiques.** Malgré la loi sur la mémoire

27 → **2 vidéos** :

<https://youtu.be/YKgcpmLZaxs>

<https://www.qwant.com/?client=brz-moz&t=videos&q=espagne+tentative+coup+d+%27etat&o=0%3AQkYbYJWCfD0>

historique de 2006, de nombreux noms de rues, plaques commémoratives et monuments continuent de rappeler la période franquiste, à commencer par le mausolée de Franco dans la vallée de « *los Caidos* » non loin de Madrid.

> **Activité 21** : L'Espagne de 1974 à 1982

- pp. 52-53

- Q° 1, Q° 3

> **Activité 22** : Avancées et reculs des démocraties

- p. 55

- recopier le schéma

C) À partir de 1989, des « transition démocratique » lorsque l'URSS abandonne toute capacité à maintenir son pouvoir sur le Bloc de l'Est

1° - Dans les pays d'Europe centrale et orientale :

Dès la fin des années 1980, les manifestations se multiplient pour demander la liberté. En quelques mois, ces pays abandonnent le régime à parti unique, qui faisait des partis communistes les seuls partis au pouvoir, et adoptent le pluralisme politique.

- Le 18 octobre 1989, la Hongrie abandonne le régime à parti unique et se tourne vers la démocratie.
- La Chute de Mur de Berlin le 9 novembre 1989 est suivie de la réunification de l'Allemagne en 1990.
- Des élections ont lieu en 1990 dans la plupart des pays, accompagnées de nouvelles Constitutions. Cependant, la transition est plus violente en Roumanie, avec l'exécution sans procès des époux Ceausescu le 25 décembre 1989.

Mais dès la fin de l'URSS et encore plus depuis l'arrivée de V. Poutine au pouvoir en 1999, on observe des tentatives plus ou moins réussies de

déstabilisation de ces anciens pays frères ou de ces anciennes républiques sœur²⁸ :

- Depuis 1991 : soumission économique et stationnement de troupes en Biélorussie
- Entre 1992 et 1993, les Russes interviendront, en Transnistrie, en Abkhazie, en Ossétie du Sud et au Tadjikistan, pour empêcher respectivement la Moldavie et la Géorgie de contrôler ces territoires leur appartenant *de jure*, et pour empêcher les islamistes tadjiks de prendre le pouvoir dans ce pays.
- 1992 : Tadjikistan, envoi et stationnement de troupes
- 1992 : Moldavie : reconnaissance de la Transnistrie et envoi de troupes
- 1994 : 1^{ère} guerre de Tchétchénie
- 1999 : 2^e guerre de Tchétchénie
- 2008 : Géorgie, la Russie intervient et reconnaît l'indépendance des Républiques d'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud
- 2011 : Libye
- 2014 : Ukraine, Donbass et annexion de la Crimée
- 2015 : Syrie
- 2022 : Ukraine, invasion

2° - Les printemps arabes²⁹ :

Le « Printemps arabe » est un ensemble de contestations populaires, d'ampleur et d'intensité très variable, qui se produisent dans de nombreux pays du monde arabe à partir de décembre 2010.

L'expression de « Printemps arabe » fait référence au « Printemps des peuples » de 1848 auquel il a été comparé, tout comme le Printemps de Prague en 1968. Ces mouvements révolutionnaires nationaux sont aussi qualifiés de **révolutions arabes**, de **révoltes arabes**, ou encore de « **réveil arabe** », certains vont jusqu'à parler d'une **révolution Facebook**, d'une **révolution Twitter** voire d'une **révolution 2.0** tant l'usage des réseaux sociaux et des géants du *Net* aurait été important. Avec le recul, le pluriel « **Printemps arabes** » a également

28 <https://youtu.be/OFIZ6y5u2U0>

29 <https://youtu.be/X5buPT1Ouxg>

été privilégié pour mieux rendre compte de la diversité des mouvements regroupés sous cette appellation.

Divers évènements se déroulent avant 2010, à savoir la répression des sit-in hebdomadaires à Alger depuis août 2010, le démantèlement d'un camp de protestataires séparatistes à Laâyoune au Sahara occidental en novembre 2010 ou des manifestations contre la hausse des denrées alimentaires en Algérie en décembre 2010. **C'est cependant le 17 décembre 2010 qui reste retenu comme le départ du printemps arabe, avec le déclenchement à Sidi Bouzid de la révolution en Tunisie, qui conduit Zine el-Abidine Ben Ali à quitter le pouvoir. D'autres peuples reprennent à leur tour le slogan « Dégage ! » (ou *Erhal !* en arabe) devenu le symbole de ces révolutions. Outre le départ des dictateurs et l'instauration d'une démocratie, les manifestants exigent un partage des richesses qui leur assure de meilleures conditions de vie, des emplois, et la dignité (« karama » en arabe).**

Ces révolutions recourent initialement aux méthodes de contestation non violente ; les révolutionnaires utilisent les technologies modernes de communication (différents outils d'Internet et téléphone mobile) de façon intensive, la télévision satellitaire jouant également un rôle important dans le déroulement des évènements.

Alors que la révolution égyptienne provoque la démission de Hosni Moubarak et une transition démocratique, les autres n'ont pas les mêmes conséquences : en Libye, elle tourne à la guerre civile entre les forces fidèles au régime de la Jamahiriya de Mouammar Kadhafi et les insurgés, soutenus par une intervention étrangère sous mandat de l'ONU ; **à Bahreïn, la solidarité contre-révolutionnaire des monarchies du golfe Persique fait échec au mouvement de contestation** mais elle reprend à partir de juin 2011 ; **au Yémen, le dictateur Saleh qui réprime la révolte** louverie entre exigences de l'opposition et le soutien international à une transition pacifique et finit par démissionner le 25 février 2012, et **en Syrie, la répression exercée par le régime de Bachar el-Assad cause des milliers de morts. La violence des répressions ne met pas fin aux révoltes.**

Pendant toute l'année 2011, la totalité des États arabes sauf le Qatar connaissent des mouvements de contestations plus ou moins importants et qui s'encouragent les uns les autres. Les bouleversements dans le monde arabe ont été d'autant plus suivis que cette région présente un intérêt économique majeur, notamment du fait de l'industrie pétrolière. Des États non arabes ont enregistré aussi des manifestations ou procédé à des actions préventives, notamment l'Iran, mais l'ampleur de ces mouvements a généralement été moindre et l'influence des événements du monde arabe n'a pas toujours été clairement établie.

Les principales causes de ces mouvements à forte dimension sociale sont le manque de libertés individuelles et publiques, la kleptocratie, le chômage, la misère, le coût de la vie élevé ainsi qu'un besoin de démocratie qui ne soit pas une simple façade. Cette vague révolutionnaire est comparée à divers moments historiques, comme le Printemps des peuples de 1848, la chute du rideau de fer en 1989, ou encore le Risorgimento italien.

Les pays arabes sont ensuite plongés dans une transition qui n'est nulle part facile : l'après-printemps arabe se révèle une période particulièrement troublée. Dans plusieurs pays (Tunisie, Maroc, Égypte), les élections qui suivent les révolutions ou les mouvements de contestation sont remportées par les partis islamistes. Conjugué au renforcement des groupes djihadistes, cela conduit des commentateurs à juger qu'au « printemps arabe » a succédé un « hiver islamiste ». En Égypte, le président islamiste est renversé par un coup d'État militaire en 2013. En Syrie, le régime ne cède pas et la révolte dégénère en une guerre civile sanglante, l'impasse politique et militaire favorisant en 2014-2015 la montée en puissance de l'État islamique. La Libye et le Yémen ne parviennent pas à trouver la stabilité et s'enfoncent elles aussi, à partir de 2014, dans de nouvelles guerres civiles³⁰.

30 <https://youtu.be/7KMYRKJjhng>

Objet de travail conclusif – L'Union européenne et la démocratie

> **Activité 23** : L'organisation de l'Union européenne

- p. 61
- Recopier les institutions et les apprendre

- p. 62 et 64
- recopier et apprendre les dates clés

> **Activité 24** : En carte

- p. 62 et p. 64
- analyser les deux cartes

A) L'Europe souffre-t-elle de « déficit démocratique » ?

S'il faut faire la preuve que l'Union européenne (UE) est bien démocratique, il faut la chercher et la trouver dans le vote de 2016 par lequel les Britanniques obtenaient la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

Le « déficit démocratique » dont souffrirait l'Union européenne peut déjà provenir du fait qu'elle ne ressemble pas à un véritable État et offre peu de place à l'identification ou à un nationalisme européen : ses frontières sont fluctuantes et dépendent de l'entrée de nouveaux États (ou du retrait comme pour le Royaume-Uni après le référendum de 2016), elle ne dispose pas d'une véritable armée ni d'une véritable politique étrangère (même si elle dispose d'un siège commun à l'OMC), les partis politiques au Parlement européen ne recourent pas exactement les formations politiques nationales, enfin il n'y a pas de langue commune.

L'Union européenne est donc souvent présentée comme étant peu démocratique, gérée par des fonctionnaires « non élus » et donc peu au

fait des aspirations des populations. C'est ce que fait généralement ressortir l'Eurobaromètre, qui montre globalement un attachement à l'idée de construction européenne, mais de profonds désaccords sur ses modalités. Quel que soit le pays, ce sont les classes populaires, les ouvriers et les chômeurs qui sont les plus hostiles à l'intégration européenne, faute de perception d'une politique sociale européenne et en raison de la crainte de la perte des systèmes nationaux de protection sociale.

Avant de s'en tenir à ce constat moins simpliste qu'il n'y paraît, il convient sans doute de commencer par **rappeler les objectifs premiers de la construction européenne, tous tournés vers les populations :**

- **la réconciliation des peuples et l'instauration d'une paix durable**, notamment après le conflit franco-prussien de 1870-1871 puis les deux guerres mondiales ;
- **la promotion et la défense de la démocratie** car, même si le mot « démocratie » ne figure pas dans le traité fondateur de Rome de 1957, il s'agit assurément de l'une des conditions essentielles à l'entrée d'un nouvel État membre au sein de l'UE ;
- **la libre circulation des personnes au sein de l'espace européen** ;
- **la multiplication des conventions protectrices** et l'institution d'une Cour européenne des droits de l'homme.

Pourtant la priorité donnée à la construction économique de l'Europe a fait passer les considérations politiques au second plan pendant longtemps. S'il a fallu attendre le préambule du traité de Maastricht de 1992 pour voir apparaître le principe de démocratie, le traité de Lisbonne de 2004 rappelle que « ***l'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.*** Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes. » De même, l'article 8 A précise : « **Le**

fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen. [...] Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens. »

B) Un empilement de légitimités

Cependant, l'Europe apparaît peu lisible aux yeux des citoyens européens en raison d'un empilement de légitimité :

- **La légitimité étatique**, qui place chaque État à égalité avec les autres, quelles que soient sa taille et sa puissance économique, est réalisée par le **Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen**. **Le Conseil européen** réunit les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UE et a pour charge de fixer les grandes orientations de la politique commune, à charge pour **le Conseil de l'Union européenne**, composé des ministres des États membres dans le domaine concerné de discuter et de voter les lois et le budget, conjointement avec le **Parlement européen**.

Pour les pères de la construction européenne, c'est à ce niveau que la démocratie est respectée puisque les États membres sont représentés par des ministres membres de gouvernements responsables devant leurs assemblées élues démocratiquement.

- **La légitimité intégrative**, qui pousse chaque pays à abandonner une part de sa souveraineté au profit de l'Union, est réalisée par la **Commission européenne**, dont le but est de **protéger l'intérêt de la Communauté, parfois à l'encontre des États eux-mêmes**. La Commission européenne, composée de 27 commissaires, un par État membre, est le seul organisme à disposer de l'initiative des lois, qui sont discutées et votées par le Conseil européen et le Parlement. Il assure aussi le respect des traités et gère l'organisation des politiques communes.

- Il existe aussi une **légitimité juridique grâce à la Cour de justice européenne, qui contrôle l'application du droit européen et juge les litiges entre les États mais peut aussi être saisie par des particuliers.**

C) La légitimité démocratique appartient au Parlement européen

Dès 1957, les six premiers États membres font le choix de la démocratie représentative avec la création du Parlement européen, d'abord issu du suffrage universel indirect puisque ses membres étaient désignés à l'origine par les différents gouvernements puis élu au suffrage universel direct à partir de 1979. Mais on le voit, le Parlement européen ne dispose que d'une fraction de la légitimité au sein de l'UE.

Les pouvoirs du Parlement restent longtemps assez faibles et les députés européens n'ont longtemps participé que marginalement au processus décisionnel, qui est resté longtemps l'apanage du Conseil et de la Commission. En effet, le Parlement européen ne peut être comparé, dans ses pouvoirs, aux assemblées de chacun des États membres puisque la compétence du Parlement européen, malgré les progrès réalisés, est restée essentiellement consultative pendant longtemps.

Le pouvoir législatif du Parlement n'apparaît réellement qu'en 1986 avec l'Acte unique européen qui oblige le Conseil à examiner l'ensemble des amendements adoptés par les parlementaires avant de prendre une décision ; mais ce pouvoir est encore très succinct puisqu'il faut alors que ces amendements aient été approuvés par la Commission. **Avec le traité de Lisbonne de 2007, le Parlement bénéficie désormais de la procédure dite de « codécision » qui lui donne un pouvoir de décision égal à celui du Conseil.**

Composé de 751 députés élus pour 5 ans (les sièges britanniques sont redistribués aux autres États), **le Parlement européen peut donc adopter, conjointement avec le Conseil de l'Union européenne, les règlements** (lois européennes qui sont immédiatement applicables) **et directives** (lois européennes qui demandent des modifications constitutionnelles dans les États membres) proposées par la Commission, en vertu de la procédure de codécision. De même, le Parlement européen a imposé l'obligation d'une audition de chacun des commissaires pressentis et peut éventuellement en récuser. **Mais le Parlement reste dépourvu de toute initiative législative et ne peut s'en remettre qu'aux propositions de la Commission.**

Dans ce système, la part des citoyens est donc d'élire les parlementaires européens. Toutefois, il existe aussi des mécanismes de démocratie directe. Un référendum national peut avoir une portée européenne dès lors qu'il met en jeu une question relative à la politique de l'un des États vis-à-vis de l'UE. Cela a notamment été le cas en 2005 lorsque les Français et les Néerlandais ont rejeté par voie référendaire le traité de 2004 qui devait donner une Constitution à l'Union.

Cet épisode a été marqué par une forte poussée d'euro-scepticisme, non seulement dans le vote négatif mais dans la perception qu'ont eue les populations européennes du traité de Lisbonne, adopté en 2007 et entré en vigueur en 2009 pour pallier l'échec de cette Constitution. Son adoption a beaucoup fait pour accréditer l'idée d'un déficit démocratique puisque il s'agissait de faire revenir les dispositions de la Constitution de 2004 malgré le rejet démocratique des Français et des Néerlandais.

Pourtant, le traité de Lisbonne a voulu approfondir la démocratie au sein de l'Union, en créant notamment une citoyenneté européenne (mais qui demeure plus symbolique qu'autre chose) et en mettant en place le processus d'initiative citoyenne, entré en vigueur depuis 2012, qui offre la possibilité à un million de citoyens issus d'au moins sept États membres de demander à la Commission de rédiger une

proposition. Cette « initiative » (reprise du terme en vigueur en Suisse et aux États-Unis) est censée être plus productive de changement puisqu'elle est portée devant la Commission, dont l'un des rôles majeurs est de proposer les lois européennes. Mais la Commission reste libre de proposer ou non une loi issue d'une initiative.

De même, tout résident dans l'Union a le droit de présenter une pétition au Parlement européen, qui, si elle est déclarée recevable, peut donner lieu à une réponse informative aux pétitionnaires, voire à la saisine du médiateur ou, beaucoup plus rarement, à une mission d'enquête parlementaire. Enfin, la Commission ouvre des espaces de paroles ouverts aux associations, syndicats et ONG afin de prendre en compte les diverses positions de la société civile sur les débats en cours.

> **Activité 25** : Le fonctionnement de l'UE

- pp. 66-67

- Faire un tableau pour classer chaque document selon les thèmes de la consigne

Pour approfondir

On peut lire :

- Aristote, *La Politique*.
- Pseudo Xénophon, *Constitution des Athéniens*, 329-324.
- Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762.
- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1835 et 1840.
- Howard Zinn, *Une histoire populaire des États-Unis*, 1980.
- Marcel Gauchet, *La démocratie contre elle-même*, 2002.
- Gérard Noiriel, *Une histoire populaire de la France*, 2018.
- Gérald Bronner, *La démocratie des crédules*, 2013.
- Julia Cagé, *Le prix de la démocratie*, 2020.

- Benjamin Carter Hett, *Comment meurt une démocratie : la fin de la République de Weimar et l'arrivée d'Hitler au pouvoir*, 2022.

On peut voir :

- *Le Guépard*, de Luchino Visconti, 1963.
- *Z*, de Costa-Gavras, 1969.
- *Enquête sur un citoyen au-dessus de tout soupçon*, d'Elio Petri, 1970.
- *THX 1138*, de George Lucas, 1971.
- *État de siège*, de Costa-Gavras, 1972.
- *Il pleut sur Santiago*, de Helvio Soto, 1975.
- *Les Trois Jours du Condor*, de Sydney Pollack, 1975.
- *Novecento (1900)*, de Bernardo Bertolucci, 1976.
- *Missing*, de Costa-Gavras, 1982.
- *Starship Troopers*, de Paul Verhoeven, 1997.
- *Bienvenue à Gattaca*, d'Andrew Niccol, 1997.
- *Capitaines d'avril*, de Maria de Meideros, 2001.
- *Minority Report*, de Steven Spielberg, 2002.
- *Star Wars: Episode III – La Revanche des Sith*, de George Lucas, 2005.
- *Post Mortem*, de Pablo Larrain, 2010.
- *Lincoln*, de Steven Spielberg, 2012.
- *Démocratie année zéro*, de Christophe Cotteret, 2014.
- *J'veux du soleil*, de François Ruffin et Gilles Perret, 2019.
- *Demain*, de Cyril Dion et Mélanie Laurent, 2015.
- *Le silence des autres*, de Almudena Carracedo et Robert Bahar, 2019.
- *Baron noir*, Série Canal +, 2016 à 2020.

On peut écouter :

- *Mieux voter*, Francis Poezevara, L'École du progrès, 2022
(<https://www.youtube.com/watch?v=Bz6JI9Mwi3w>)
- France Culture, émission Les chemins de la philosophie, « *Les États-Unis vus par les philosophes (1/4). Tocqueville à la découverte de la démocratie* ».

- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-democratie>
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/repliques/gouverner-en-democratie-3533363>
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/concordance-des-temps/benjamin-constant-libre-a-tout-prix-5903718>
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-quand-vient-le-fascisme-en-europe>